



WALLONIE SANTÉ

Wallonie Santé Rapport annuel 2024



Editeur responsable :
Philippe Buelen
Avenue Maurice Destenay, 13 - 4000 Liège Belgique



WALLONIE SANTÉ



Wallonie Santé Rapport annuel 2024

Sommaire



6

MOT DU CEO

8

NOS CHIFFRES CLÉS

11

TEMPS FORTS
DE 2024

23

TÉMOIGNAGES

44

NOTRE MISSION,
NOS MÉTIERS

46

GOVERNANCE

48

COMPOSITION
DES ORGANES
(DE GOVERNANCE)

51

RAPPORT DE
RÉMUNÉRATION

57

COMPTES

73

RAPPORT DU
COMMISSAIRE

79

RAPPORT
DE GESTION

86

LIGNES
DIRECTRICES

Faire battre le cœur des soins en Wallonie

2024, UNE ANNÉE QUI CHANGE TOUT

Certaines années marquent un tournant. Pour WALLONIE SANTÉ, 2024 en est clairement une. Cinq ans après notre lancement, nous avons franchi un cap : notre mission d'intérêt général est désormais pleinement reconnue. Présents à chaque étape du parcours de soins — de la petite enfance à la fin de vie, de la prévention à l'innovation technologique —, nous avons pu prouver notre utilité, notre agilité et notre capacité à accompagner tout un écosystème en mutation.

Chaque euro investi vise à renforcer l'ossature d'un secteur vital. Car la santé, ce n'est pas seulement des soins : c'est du lien social, de l'emploi, de l'innovation, de la dignité. C'est ce qui rend une société plus forte, plus humaine, plus résiliente.

UNE RECONNAISSANCE QUI NOUS DONNE DES AILES

En 2024, le Gouvernement wallon a entériné la conviction des acteurs de terrain : WALLONIE SANTÉ constitue un levier majeur pour relever les défis du secteur. Une première recapitalisation de 26,75 M€ a été actée, suivie d'un engagement structurel de refinancement : 100 M€ d'ici 2029, à raison de 20 M€ par an dès 2025. Un signal fort. Une confiance renouvelée par le nouveau Gouvernement wallon « WALLONIE SANTÉ Friendly ». Un cap sur le long terme.

Mais ce soutien n'est pas une finalité. C'est une opportunité. L'opportunité de soutenir davantage d'initiatives, d'explorer de nouveaux modèles et d'être encore plus présent auprès de celles et ceux qui font vivre la santé au quotidien.

GRANDIR, INNOVER, TRANSFORMER

2024, c'est aussi une année de consolidation. WALLONIE SANTÉ a confirmé son rôle central, en élargissant son champ d'action à la petite enfance aux côtés de partenaires comme ECETIA et IGRETEC et via un soutien au projet WAL'CRECHES qui développe un ambitieux programme de construction de crèches de proximité.

Nous avons intégré deux leviers essentiels à notre stratégie d'investissement :

- La résilience environnementale et numérique, pour préparer l'avenir
- L'équilibre entre rentabilité et impact, selon les recommandations de notre plan stratégique élaboré avec PwC

Notre approche repose désormais sur deux piliers :

- Des investissements générateurs de revenus, garants de notre solidité financière
- Un accompagnement sur mesure, dédié à des projets à fort impact social

En effet, depuis 2021, WALLONIE SANTÉ est devenue rentable, ce qui lui donne une marge de manœuvre plus importante pour réinvestir une partie de ses bénéfices dans des actions à visée sociale. C'est dans ce cadre que s'inscrit le volet accompagnement, considéré comme un outil clé pour appuyer des structures fragilisées, améliorer la qualité des projets, et maximiser l'impact des prêts octroyés.



DES OUTILS CONCRETS AU SERVICE DES ACTEURS DU SECTEUR DES SOINS DE SANTÉ

Nous avons poursuivi le développement de notre approche *Smart Money*, qui allie financement et accompagnement stratégique.

Deux nouveaux produits ont vu le jour :

- **Wallonia Health** : pour intégrer l'IA dans les hôpitaux, MR-MRS, et optimiser les ressources humaines et matérielles (jusqu'à 2 M€ cumulés)
- **Climate Resilience Loan** : pour soutenir les établissements de soins dans leurs projets d'adaptation et de résilience face aux défis climatiques (jusqu'à 1 M€ par projet)

WALLONIE SANTÉ souhaite par ailleurs s'inscrire dans le cadre de la DPR 2024-2029, qui met l'accent sur les secteurs prioritaires que sont les maisons de repos, les crèches et le secteur du handicap.

LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES

En 2024 :

22,83 M€
de prêts décidés,
au bénéfice de 18 acteurs.

4,4 M€
investis en capital.

55,65 M€
d'encours en prêts
(45 sociétés).

16,24 M€
de participations
(3 sociétés).

1,90 M€
de garanties actives
(5 entreprises).

2025, ACCÉLÉRER ENSEMBLE

L'année 2025 sera tout aussi décisive. Les défis sont là, mais les solutions existent. Elles naîtront de la coopération, du dialogue, de l'intelligence collective.

En 2025, WALLONIE SANTÉ se positionnera plus que jamais comme facilitateur de synergies, avec la volonté de décloisonner les approches, de relier les acteurs et de renforcer les chaînes de valeur du secteur des soins de santé.

Nous en poserons les premières bases concrètes avec le lancement du COCASSE, notre comité consultatif réunissant l'AViQ, l'ONE, les fédérations Santhea, Unessa et notre Conseil d'administration.

Nous lancerons aussi toute une série de nouveautés en termes de charte graphique, de logo, de site web et enfin de nom qui sera adapté à l'objet social élargi de WALLONIE SANTÉ. Nous y reviendrons...

UN FIL QUI RELIE, UN CŒUR QUI BAT

La transformation du système de soins ne repose pas sur un seul geste spectaculaire, mais sur l'accumulation d'actions concrètes, patientes et coordonnées. WALLONIE SANTÉ continuera d'être ce fil qui relie, cet appui discret, mais décisif pour faire avancer ce qui compte vraiment : un secteur de l'Action sociale et de la Santé plus fort, plus solidaire et mieux préparé pour demain.



PHILIPPE BUELEN
GEO ET PRÉSIDENT DU
COMITÉ DE DIRECTION –
WALLONIE SANTÉ

139,2

M€ DÉCISIONS
D'INVESTISSEMENTS AU
31.12.2024 (ENGAGÉS)

100

M€ DE CAPACITÉS DE
GARANTIE

161,9

M€ DE
FONDS PROPRES

23,75

M€ EN MISSIONS DÉLÉGUÉES

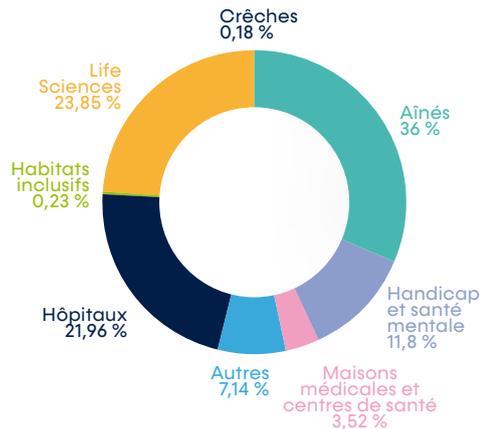
29,6

M€ MOBILISÉS DE
L'ENVELOPPE KYOTO

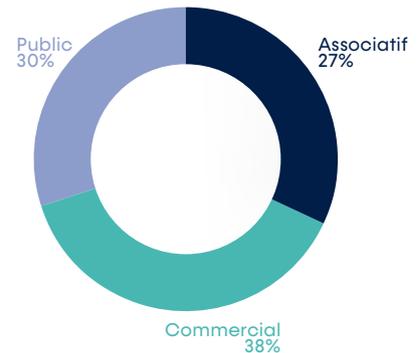
24,3

M€ MONTANT DES PRISES DE
DÉCISIONS DE 2024 (TOUTES
ENVELOPPES CONFONDUES)

INTERVENTIONS DE WALLONIE SANTÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (%)



INTERVENTIONS DE WALLONIE SANTÉ PAR FORME JURIDIQUE (%)



Nos chiffres clés



333

DOSSIERS
INTRODUITS

137

DÉCISIONS
FAVORABLES

122

DOSSIERS
À L'ÉTUDE

95

DOSSIERS
FINANCÉS

18

DOSSIERS
D'ACCOMPA-
GNEMENT

Temps forts de 2024



Préparer les soins aux défis climatiques

Créé dans le cadre d'un appel à projets, le Climate Resilience Loan a suscité un tel intérêt de la part des établissements de soins qu'il est devenu un produit de financement à part entière. Notre objectif ? Apporter toujours plus de réponses concrètes aux enjeux des institutions de soins, notamment dans le cadre de la résilience climatique.

Le Climate Resilience Loan n'était à l'origine qu'un levier expérimental : un outil de financement temporaire lancé dans le cadre d'un appel à projets ciblant la maintenance adaptative des établissements de soins. L'objectif ? Aider les structures à anticiper les aléas climatiques croissants – inondations, vagues de chaleur, sécheresses, tempêtes – en rendant leurs bâtiments plus résilients sans compromettre la sécurité des patients ou des résidents. Cette approche s'inscrivait pleinement dans la mission confiée à WALLONIE SANTÉ : faciliter la transition énergétique et climatique du secteur tout en soutenant la continuité des soins.

Le succès de l'appel à candidatures a en réalité révélé un vrai besoin. Car derrière l'opportunité financière, c'est une demande de fond qui s'est exprimée. En transformant ce dispositif ponctuel en produit permanent, WALLONIE SANTÉ confirme donc la pertinence de cette offre dans un contexte où les enjeux climatiques s'invitent de plus en plus fréquemment dans la gestion des institutions de santé. Et ça ne fait que commencer.

UNE RÉPONSE AUX BESOINS

Simple d'accès, le Climate Resilience Loan s'adresse à l'ensemble du public cible de WALLONIE SANTÉ. Concrètement, il permet de financer des projets d'adaptation climatique allant de 100.000 euros à 1 million d'euros, le tout à un taux fixe attractif.

Au-delà des conditions avantageuses, c'est surtout la finalité du produit qui séduit les institutions. Il ne s'agit pas seulement de financer des équipements ou des travaux, mais d'encourager des démarches intégrées : végétalisation des toitures pour ralentir les eaux de pluie, bassins de rétention en cas d'inondation, stores ou géofroidissement pour limiter la surchauffe des espaces, investissements dans la sobriété énergétique ou la continuité d'activité. L'objectif est clair : protéger les infrastructures, mais aussi et surtout maintenir la qualité et la sécurité des soins, quelles que soient les conditions climatiques futures.

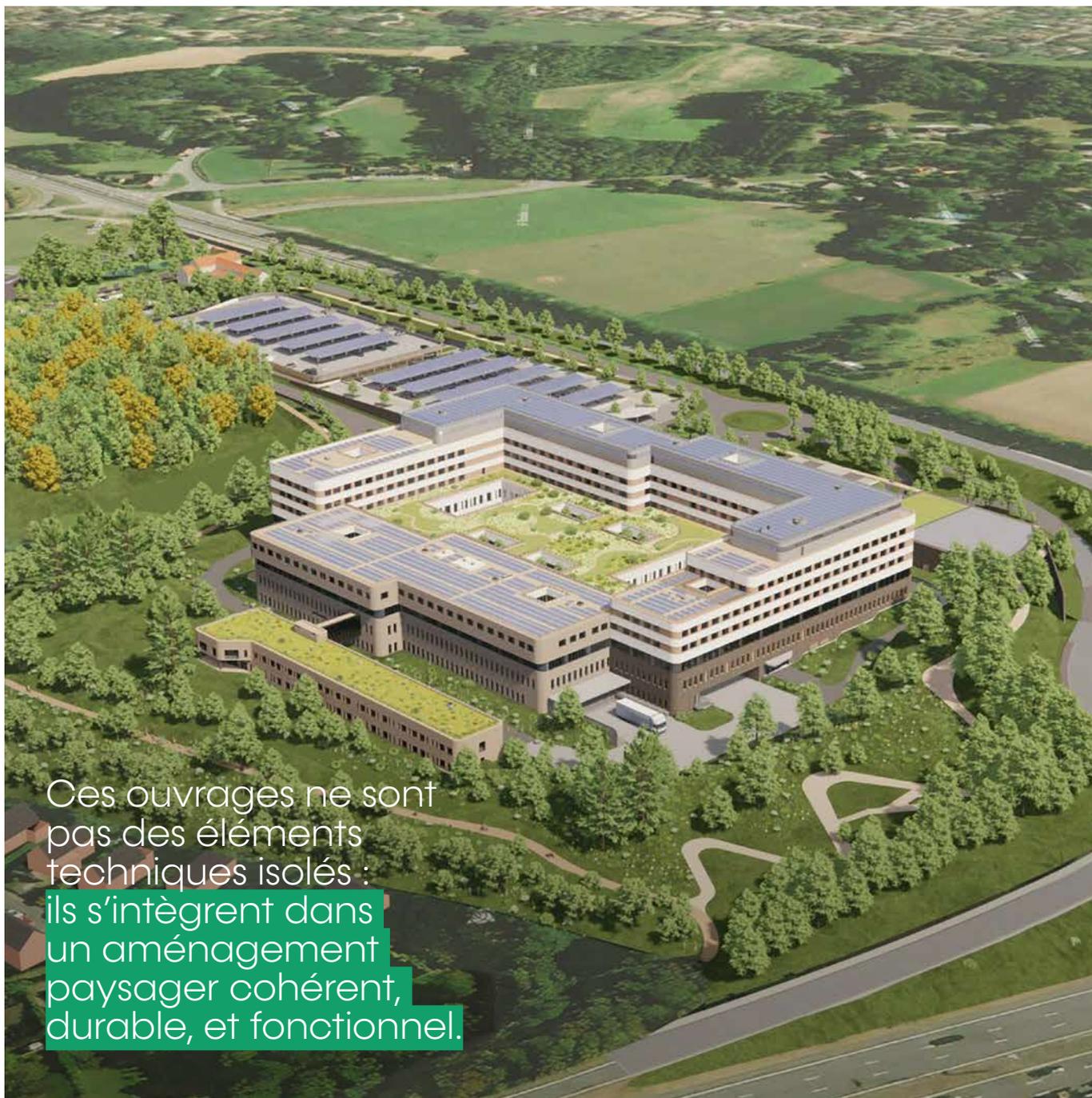
APPUI PUBLIC, TRANSITION ÉQUITABLE

La pérennisation du Climate Resilience Loan en un produit financier à part entière n'aurait pas été possible sans un engagement des pouvoirs publics. Le Gouvernement wallon a en effet débloqué une enveloppe complémentaire de 5 millions d'euros à ces fins. Ce soutien illustre une double volonté : celle de répondre aux défis climatiques auxquels sont confrontées les structures de soins, mais aussi d'engager une adaptation plus globale du territoire à ces aléas.

« Ce n'est pas le plus fort de l'espèce qui survit ni le plus intelligent. C'est celui qui sait le mieux s'adapter au changement » : cette phrase – qui est souvent attribuée à tort à Darwin et qui émane en réalité de Leon C. Megginson, professeur de management à l'Université de Louisiane – résume parfaitement la réalité d'aujourd'hui et celle du Climate Resilience Loan : permettre aux institutions de soins de se transformer face aux défis climatiques tout en maintenant leur mission première d'accueil et de soins.



Concevoir une infrastructure de soins ou d'hébergement, c'est penser à très long terme



Ces ouvrages ne sont pas des éléments techniques isolés : ils s'intègrent dans un aménagement paysager cohérent, durable, et fonctionnel.

Nouvel hôpital Saint Pierre : Apprendre à construire autrement, avec résilience

Le nouvel hôpital de Wavre illustre une nouvelle génération d'infrastructures hospitalières pensées dès leur conception dans une logique de résilience climatique et d'intégration paysagère. On fait le point avec Christophe Arnould, Chef De Projet Nouvel Hôpital et Responsable Cellule Horizon Louvranges.

UN NOUVEL HÔPITAL SORTIRA DE TERRE D'ICI QUELQUES ANNÉES. MAIS VOUS AVEZ DÉJÀ PROCÉDÉ À UNE SÉRIE D'AMÉNAGEMENTS AUTOUR DU SITE, NOTAMMENT POUR GÉRER LES EAUX PLUVIALES. EN QUOI CELA TRANSFORME-T-IL VOTRE MANIÈRE DE CONCEVOIR LES INFRASTRUCTURES HOSPITALIÈRES ?

Concevoir une infrastructure hospitalière, c'est penser à très long terme : le bâtiment actuel d'Ottignies est en service depuis plus de 50 ans. Il ne suffit donc plus de répondre aux normes environnementales du moment. Il faut anticiper les conditions climatiques futures et intégrer les risques émergents dès la conception.

Pour la gestion des eaux pluviales, nous avons volontairement adopté des hypothèses plus sévères que les standards habituels. Alors que la référence classique repose sur une pluie qui, statistiquement, ne se produirait qu'une fois en 50 ans, notre projet suit le référentiel international

BREEAM qui suggère la prise en compte d'une pluie qui se produirait une fois en 100 ans, variable à laquelle nous avons ajouté 10% de capacité supplémentaire afin de mieux intégrer les effets complémentaires du changement climatique.

Sur un site de 15 hectares, au relief parfois prononcé, ça a conduit à une approche combinée mêlant bassins d'infiltration, fossés drainants, noues végétales et zones d'inondation temporaire. Ces ouvrages ne sont pas des éléments techniques isolés : ils s'intègrent dans un aménagement paysager cohérent, durable, et fonctionnel.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DIRECTS DE CE PROJET POUR LES PATIENTS OU LES RIVERAINS ?

Ce projet n'est pas seulement un hôpital, c'est une vision de la santé durable où l'environnement naturel devient un partenaire actif du soin. En effet, la nature est au cœur de la conception du nouveau site hospitalier. Dès l'origine, l'ambition

était claire : créer un hôpital dans la verdure, à la fois refuge de soins et lieu de bien-être. De nombreuses études ont montré que le contact avec un environnement naturel réduit le stress et l'anxiété, stimule positivement les sens et favorise la récupération des patients comme le bien-être du personnel.

Autour d'une forêt de 1,5 ha, les ouvrages de gestion des eaux ont été pensés comme les fondations d'un parc paysager accessible, traversé par un chemin cyclo-piéton et ponctué d'aires de repos. Ce cadre vert encourage la mobilité douce et les interactions sociales informelles, deux leviers essentiels du mieux-être.

Pour les riverains, le projet joue un rôle de protection : les espaces verts forment une zone tampon entre les habitations et les futurs bâtiments. Situées en contrebas du site, les maisons bénéficient des aménagements anti-ruissellement conçus pour éviter tout impact hydrologique négatif. De plus, ces

L'AVIS DE ALEXANDRE HOCK INVESTMENT MANAGER

Le futur hôpital de la Clinique Saint-Pierre incarne une architecture moderne et résiliente, intégrant dès sa conception la gestion durable des eaux pluviales sur un site sensible aux ruissellements. Les premiers aménagements, tels qu'une zone tampon végétalisée et un parc boisé, illustrent leur volonté d'anticiper les défis climatiques tout en garantissant un cadre de vie de qualité. Par son intervention via un prêt Climate Resilience, WALLONIE SANTÉ affirme sa volonté de placer le climat au cœur de la santé publique et contribue à faire de la Clinique Saint-Pierre un modèle inspirant pour l'hôpital de demain



espaces verts contribuent à réduire les îlots de chaleur en limitant l'accumulation thermique des matériaux artificiels (béton, asphalte, etc.) et en améliorant le confort thermique nocturne.

COMMENT WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE PU VOUS SOUTENIR DANS CETTE INITIATIVE ?

Le succès de ce projet repose sur une stratégie de phasage intelligent, dont la première étape a été le développement d'une zone tampon de 2 hectares, bien avant le démarrage du chantier principal. L'objectif : permettre à la végétation de croître et aux ouvrages hydrauliques structurants de prendre place à temps pour répondre efficacement aux enjeux du terrain dès les travaux lourds.

Dans un contexte où le financement des infrastructures hospitalières en Wallonie reste partiellement subsidié, plafonné pour les abords et étalé sur 25 ans via l'occupation future des lits, le soutien de WALLONIE SANTÉ

a été déterminant. En apportant un financement en amont du projet global – et bien avant l'intervention des banques – WALLONIE SANTÉ a permis de sécuriser une étape critique et de poser les bases concrètes de ce projet ambitieux.

AVEZ-VOUS D'AUTRES PROJETS EN RÉSILIENCE CLIMATIQUE POUR VOS INFRASTRUCTURES, À COURT, MOYEN OU LONG TERME ?

Le nouvel hôpital de Wavre s'inscrit pleinement dans une vision de transition énergétique. Le projet vise à supprimer tout recours aux énergies fossiles au profit d'un modèle « tout électrique » reposant sur des pompes à chaleur alimentées par des sources d'énergies renouvelables.

La production sera en partie assurée par 1,5 ha de panneaux photovoltaïques. En complément, le projet exploite un gisement de géothermie ouverte avec deux nappes aquifères identifiées. Une étude exploratoire a confirmé leur potentiel énergétique durable.

Bien que ces solutions innovantes représentent un surcoût par rapport aux équipements classiques, elles s'inscrivent dans une logique de résilience climatique et d'autonomie énergétique. À ce titre, elles ouvrent encore de nombreuses opportunités de partenariat avec WALLONIE SANTÉ pour le futur.

**VERS LES
CARACTÉRISTIQUES
DU CLIMATE
RESILIENCE LOAN :**



Le nouvel hôpital
de Wavre s'inscrit
pleinement
dans une vision
de transition
énergétique.

FICHE TECHNIQUE

Institution : Clinique Saint-Pierre Ottignies

Secteur : privé associatif

Type : hôpital général

Année de lancement des activités : 1973

Province : Brabant wallon

Site web : <https://www.cspo.be/x>



LIEN VERS LA DPR



WALLONIE SANTÉ : levier public d'avenir pour un secteur en pleine mutation

Avec un financement garanti de 100 millions d'euros sur cinq ans, Wallonie Santé devient le pilier régional de la résilience du secteur santé. L'outil soutient aussi bien les établissements de soins pour leurs projets de construction/ rénovation que des projets stratégiques en transition durable ou numérique, afin de renforcer un système de soins plus robuste et accessible.

La Déclaration de Politique régionale 2024-2029 du Gouvernement wallon a acté un virage stratégique : faire de WALLONIE SANTÉ un levier de développement, d'innovation et de résilience pour le secteur des soins de santé, de l'action sociale et de la petite enfance en Wallonie. Le fonds bénéficie désormais d'un soutien structurel inédit : 20 millions d'euros de recapitalisation par an, garantis jusqu'en 2029, soit une enveloppe totale de 100 millions d'euros.

Créée en 2018, WALLONIE SANTÉ a démontré sa pertinence sur le terrain : plus de 139 millions d'euros engagés dans 145 projets à ce jour. Mais désormais, l'outil change d'échelle : « le fonds passe d'un profil de start-up à celui de scale-up », commentait il y a quelques semaines Philippe Buelen, CEO et Président du Comité de Direction, qui ajoutait : « nous avons aujourd'hui les moyens d'amplifier notre rôle de levier de croissance, de création d'emplois et de transformation du secteur. »



RENFORCER LA RÉSILIENCE

L'augmentation de capital permet de soutenir tous les maillons du secteur santé : hôpitaux, santé mentale, maisons médicales, structures pour personnes âgées ou en situation de handicap, etc.

WALLONIE SANTÉ intervient de manière ciblée via des prêts, des garanties ou des participations, selon un modèle fondé sur un équilibre financier global. Cette approche permet de réinvestir les moyens disponibles afin de proposer des prêts à des conditions attractives.

« Nous adoptons une logique de taux différenciée. L'objectif est de jouer un rôle moteur sur le marché, en stimulant certains investissements et projets innovants via des conditions particulièrement avantageuses », expliquait encore Philippe Buelen.



UNE AMBITION ÉLARGIE

La DPR prévoit également l'adaptation de l'objet social de WALLONIE SANTÉ afin de refléter la réalité de ses actions et intégrer pleinement les priorités de la législature. L'outil s'engage désormais dans des domaines à fort impact sociétal comme la cybersécurité, la santé numérique, tout en renforçant également sa boîte à solutions pour la transition durable, notamment en matière d'efficacité énergétique et d'innovations environnementales.

Ainsi, de nouveaux produits de financement à destination des initiatives numériques ont vu le jour. C'est le cas du prêt Cyberhealth qui permet de moderniser les équipements, d'améliorer la sécurité IT et de se prémunir des cyberattaques. Et parce que le monde est en perpétuelle évolution, il y a aussi le prêt WallonIA Health qui finance les investissements relatifs à cette matière. Enfin, 2024 a aussi vu la mise en place de manière définitive du Climate Resilience Loan, un prêt qui vise tous les travaux et investissements relatifs à la protection des bâtiments et des personnes face aux aléas du changement climatique.



PETITE ENFANCE ET BIOTECHS

En réponse à la pénurie de places en crèches, WALLONIE SANTÉ finance désormais la création de nouvelles places, notamment au travers du projet WAL'CRECHES, mené à l'initiative de AKT. En 2024, une collaboration avec Ecetia a également été initiée pour soutenir le développement de nouvelles places dans le secteur public. Ces initiatives s'inscrivent dans l'agenda régional visant à renforcer l'accueil de la petite enfance, tant pour des raisons sociales qu'économiques.

En parallèle, WALLONIE SANTÉ continue de participer activement à la dynamique des sciences de la vie en soutenant les infrastructures de recherche et d'accueil comme le LégiaPark, à Liège et le BioPark à Charleroi. L'arrivée dans ces écosystèmes de plusieurs « majors » du secteur biotech y confirme l'attractivité d'une Wallonie qui mise sur l'innovation en santé comme moteur économique et sociétal.

Le financement de WALLONIE SANTÉ et la confiance renouvelée envers l'outil montrent à quel point WALLONIE SANTÉ reste un puissant levier de développement et de résilience pour le secteur de la santé, de l'action sociale et de la petite enfance en Wallonie.

Cybersécurité et IA : deux leviers financiers pour accompagner la mutation du secteur

WALLONIE SANTÉ a déployé deux nouveaux produits financiers – dont les prêts CYBER HEALTH et Wallonia Health – afin de répondre aux besoins de résilience climatique et de transformation numérique du secteur de la santé. WALLONIE SANTÉ a donc continué à sensibiliser le secteur aux aspects de cybersécurité tout en développant en parallèle un nouveau produit lié à l'intelligence artificielle.

La transition numérique dans le secteur de la santé est désormais un impératif. Sous l'effet conjugué de la pression réglementaire européenne (AI Act), des pénuries de personnel et de la multiplication des cyberattaques ciblant les infrastructures hospitalières, les besoins d'investissements se sont accélérés. En 2024, WALLONIE SANTÉ a renforcé son éventail de solutions avec un produit dédié à l'intelligence artificielle et qui s'inscrit dans la logique initiée en 2023 avec le prêt Cyber Health, dédié à la cybersécurité.

FINANCER ET ÉVEILLER LES CONSCIENCES

L'un et l'autre s'inscrivent dans une logique de soutien stratégique à la digitalisation, en complément des aides publiques et des budgets fédéraux comme le BMF. Le prêt CyberHealth cible par exemple les dépenses matérielles et logicielles nécessaires à la cybersécurisation des établissements. Car le secteur de la santé est devenu un terrain de chasse pour les cybercriminels : CHU Saint-Pierre, Vivalia, CHRSM, etc., la liste des établissements touchés

ces dernières années s'allonge constamment. Le caractère critique des données médicales, la faible résilience des systèmes et l'urgence des soins rendent les structures de soins particulièrement vulnérables (et pas seulement les hôpitaux, mais aussi les maisons de repos ou les maisons médicales). Le prêt CyberHealth permet dès lors des investissements (jusqu'à 2 millions d'euros) en firewalls, en systèmes de sauvegarde ou en logiciels de surveillance, entre autres.

Mais WALLONIE SANTÉ ne s'est pas arrêtée là et a mené une série d'actions de sensibilisation pour éveiller les consciences aux dangers et, encore plus, à l'ampleur et aux impacts que les cyberattaques peuvent avoir. Cette sensibilisation, déployée avec Cyberwal, Digital Wallonia, SANTHEA et UNESSA, prend plusieurs formes : webinaires pour les petites structures, ateliers pour les hôpitaux, mise à disposition d'un CSIRT régional, simulateurs d'incidents, diagnostic de maturité cyber, etc. C'est donc un véritable programme à 360° qui vise à inscrire la cybersécurité dans une culture de gestion intégrée, au même titre que la qualité des soins.

INVESTIR DANS L'IA AVEC MÉTHODE

Par ailleurs, il est clair que l'IA s'impose aujourd'hui comme un levier incontournable de performance. Plus de rapidité dans les diagnostics, personnalisation des traitements, aide à la décision clinique, réduction de la charge administrative : les bénéfices sont multiples. Pourtant, l'adoption reste lente. Pourquoi ? En raison des coûts élevés, d'une réglementation contraignante et, souvent, d'une méconnaissance des usages concrets.

Dans ce cadre, le prêt Wallonia Health vise à briser les freins en soutenant l'acquisition de logiciels IA, les frais de développement ou encore la formation du personnel. Ce sont à nouveau jusqu'à 2 millions d'euros qui peuvent être octroyés par entité pour financer des projets structurants, à condition que ceux-ci respectent naturellement les directives européennes et qu'ils répondent à des objectifs précis identifiés par les porteurs.

Avec ces deux dispositifs, WALLONIE SANTÉ assume pleinement son rôle de levier d'investissement au service du secteur de la santé. Loin de se limiter à l'octroi de prêts, l'outil se positionne comme partenaire des transformations. En créant un cadre structurant, en facilitant l'accès à l'expertise et en articulant financement et accompagnement, cette démarche soutient les établissements de santé dans leurs besoins de résilience et de compétitivité dans un monde en pleine mutation.

CYBER



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE





Témoignages

WAL'CRÈCHES, LES P'TITS SOLEILS

Des crèches au service du territoire : l'innovation sociale en mode coopératif



FICHE TECHNIQUE

Institution : WAL'CRECHES Les P'tits Soleils

Secteur : associatif

Type : petite enfance

Année de lancement
des activités : 2024

Province : Hainaut

Site web : www.lespitssoleils.be

Avec Wal'Crèches, la Wallonie innove pour répondre au manque criant de places d'accueil pour la petite enfance en misant sur une alliance inédite entre acteurs publics, privés et associatifs.

La pénurie de places d'accueil pour la petite enfance est l'un des freins à l'emploi et à la conciliation vie professionnelle – vie familiale. En réponse, le projet Wal'Crèches – les P'tits Soleils, porté par AKT for Wallonia, propose une approche audacieuse : créer six crèches de proximité (soit 322 nouvelles places) réparties entre Liège et Charleroi et à proximité directe des bassins économiques. Ce projet, qui a été retenu dans le cadre du Plan Cigogne, repose sur un modèle coopératif innovant et il articule efficacité de gestion, ancrage local et inclusion sociale. Chaque structure est gérée par une ASBL spécifique, mais toutes sont coordonnées par la coopérative Wal'Crèches qui centralise les pratiques et les ressources. En favorisant le parrainage de places par les entreprises, le dispositif ouvre un nouveau champ de collaboration entre le monde économique et les besoins concrets des familles. En rejoignant le projet dès sa phase de lancement, WALLONIE SANTÉ a non seulement apporté un soutien financier stratégique – via une prise de participation et un prêt subordonné –, mais aussi renforcé la crédibilité d'un montage innovant au service d'une cause d'intérêt général. Pierre Portier, Président du CA, et Françoise Jans, Responsable des Opérations, nous détaillent ce projet à haute valeur ajoutée.

QUEL RÔLE JOUE LE MODÈLE COOPÉRATIF DANS LA RÉSILIENCE ET LA RÉUSSITE DU PROJET WAL'CRÈCHES ?

Le modèle coopératif se révèle être la clé de voûte du projet Wal'Crèches, alliant résilience, solidarité et efficacité. Bien au-delà de la simple création de six nouvelles crèches, la coopérative permet de mutualiser les ressources, de fédérer les acteurs du territoire et d'ancrer le projet dans une dynamique collective. Cette structure permet de mobiliser les moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à la construction des crèches ainsi qu'au recrutement et à la formation du personnel. Mais l'ambition de Wal'Crèches ne s'arrête pas à l'ouverture de nouveaux milieux d'accueil : le projet vise une refonte en profondeur du modèle économique des crèches existantes, pour garantir leur viabilité à long terme. En tissant un réseau de coopération entre les entrepreneurs locaux, les pouvoirs publics, l'ONE et les communes, la coopérative se veut être un véritable levier contre la pénurie de places en crèche. Elle contribue ainsi à répondre à un enjeu sociétal majeur : permettre aux parents de reprendre sereinement le travail ou une formation après la naissance d'un enfant avec comme objectif suprême de rendre la parentalité heureuse au travail.

ENTRETEMPS, LES COÛTS DE CONSTRUCTION ONT CONNU UNE SÉRIEUSE INFLATION. COMMENT CECI IMPACTE-T-IL LE PROJET INITIAL ?

La flambée des prix de la construction depuis 2021 a mis à mal de nombreux projets du plan Cigogne, poussant certains porteurs à renoncer. Certes une réaction politique (augmentant les subsides de 10.000 euros par place), a donné un peu d'air et Wal'Crèches tient bon. Si certaines ambitions en matière de performance énergétique ont dû être ajustées, la coopérative a préservé son exigence en matière de confort et de qualité d'accueil, tant pour les enfants, leurs parents que pour le personnel. À ce jour, Wal'Crèches représente, avec ses 322 nouvelles places, une part majeure des nouvelles places qui seront ouvertes en 2026. Un projet résilient, malgré les turbulences.

EN QUOI LA PARTICIPATION DE WALLONIE SANTÉ DANS LE CAPITAL A-T-ELLE RENFORCÉ LA CRÉDIBILITÉ DU PROJET ?

L'entrée de WALLONIE SANTÉ au capital de Wal'Crèches Les Petits Soleils apporte de fait une très forte crédibilité au projet. WALLONIE SANTÉ renforce la légitimité du projet et facilite le franchissement d'obstacles clés : permis, financements, partenariats. Véritable caution institutionnelle, WALLONIE SANTÉ rassure les autres investisseurs et consolide la dynamique collective autour du développement des nouvelles crèches. Courant 2025, WALLONIE SANTÉ s'est vue attribuer de nouvelles missions dont l'accueil de la petite enfance. Wal'Crèches est fière d'avoir été un des éléments déclencheurs !

QUELLES DIFFÉRENCES AVEZ-VOUS PERÇUES ENTRE L'ACCOMPAGNEMENT DE WALLONIE SANTÉ ET CELUI D'AUTRES FINANCEURS ?

Au-delà d'un simple soutien financier, WALLONIE SANTÉ s'implique activement dans la gouvernance de Wal'Crèches en siégeant au Conseil d'administration et y apporte une réelle compétence et connaissance tant du secteur institutionnel que de celui de la petite enfance. Présente dès les premières étapes et engagée sur le long terme, elle joue un rôle moteur pour attirer d'autres coopérateurs publics et privés convaincus par le projet. Un accompagnement rare, à la fois engagé, structurant et durable.

AU-DELÀ DES PLACES CRÉÉES, ESPÉREZ-VOUS UN EFFET BOULE DE NEIGE DANS LE MONDE ÉCONOMIQUE ? C'EST-À-DIRE PLUS D'INITIATIVES DU MÊME TYPE ET DE CRÉATIVITÉ DANS CE SECTEUR AINSI QU'UN IMPACT POSITIF SUR L'EMPLOI ?

C'est précisément l'ambition de Wal'Crèches : déclencher une dynamique vertueuse dans le secteur de la petite enfance et au-delà. En proposant un modèle coopératif innovant, alliant impact social et efficacité économique, le projet entend inspirer d'autres initiatives. Outre l'accueil des enfants et le soutien aux familles, Wal'Crèches générera 120 emplois locaux, stables et de qualité. Une réponse concrète à des enjeux sociaux, économiques et territoriaux.



Un projet
résilient, malgré
les turbulences.

L'AVIS DE CARINE SCHADECK COORDINATRICE ET INVESTMENT MANAGER

Chez WALLONIE SANTÉ, nous avons à cœur d'accompagner des projets qui améliorent concrètement la vie des citoyens. Avec Wal'Crèches, nous avons eu le plaisir de soutenir dès ses premières étapes une initiative porteuse de sens, qui allie innovation sociale, proximité et solidarité.

Wal'Crèches propose une réponse concrète pour répondre au manque de places de crèches, pensée pour les réalités locales et construite autour d'un modèle coopératif fédérant associations, entreprises et pouvoirs publics.

Au-delà des chiffres et des places créées, c'est l'esprit du projet qui nous a séduits : une démarche ouverte, inclusive et inventive. En choisissant de participer à son financement — via une prise de participation et un prêt subordonné — nous avons voulu encourager cette dynamique collective et contribuer à sa réussite.

Nous sommes enthousiastes et impatients de voir se concrétiser l'ouverture des 322 places. Un projet qui apporte une réelle valeur ajoutée aux familles, aux employeurs et à la collectivité.



LES ANÉMONES

Un lieu de vie durable et inclusif





À Grez-Doiceau, l'ASBL Les Anémones a inauguré un bâtiment exemplaire sur le plan écologique et social tout en créant 10 nouvelles places pour jeunes porteurs de handicap. Un projet novateur rendu possible grâce à l'appui financier et à l'accompagnement de WALLONIE SANTÉ.

Conception & Direction des travaux : SRL
ATELIER 45 Ir. Architecte Jean-Michel Leriche

Nichée au cœur du Brabant wallon, l'ASBL Les Anémones est depuis plus de 50 ans un repère accueillant pour les jeunes et adultes en situation de handicap. Forte de son engagement dans l'innovation sociale et la qualité d'accueil, la structure a franchi un nouveau cap en 2024 avec la construction d'un bâtiment flambant neuf et conçu pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en situation de double diagnostic. Ce projet architectural accessible et durable permet d'accueillir 10 bénéficiaires supplémentaires dans un cadre à la fois fonctionnel, chaleureux et respectueux de l'environnement. Cette réalisation n'aurait pu voir le jour sans une véritable créativité financière combinant donations de nombreux mécènes, prêts, mais aussi un ambitieux crowdfunding. C'est la première fois que WALLONIE SANTÉ

intervenant aux côtés des Anémones, mobilisant à la fois un prêt Green Health (issu du Fonds Kyoto) et un accompagnement personnalisé. Grâce à cette synergie forte, le bâtiment conjugue aujourd'hui haute performance énergétique, gestion durable de l'eau et installation photovoltaïque, pour un impact environnemental réduit et une qualité de vie optimisée pour ses résidents. Fabian Hoof, Directeur, nous explique le projet.

FICHE TECHNIQUE

Institution : Les Anémones

Secteur : Associatif

Type : handicap

Année de lancement

des activités : 1969

Province : Brabant Wallon

Site web : www.lesanemones.be/

C'EST QUOI LE PROJET DES ANÉMONES 2.0 ?

Il faut d'abord évoquer la particularité des Anémones qui accueille les personnes atteintes du spectre de l'autisme. Nous avons un service de logement dédié et supervisé dans lequel nous accueillons 21 résidents. L'objectif, c'est de les remettre en autonomie le plus possible. Notre projet est double. Premièrement, on voulait créer une infrastructure adaptée aux besoins de nos bénéficiaires adultes parce que l'ancien bâtiment n'était plus adapté. De là est venu le projet de nouvelle construction. Mais deuxièmement, on s'est aussi dit qu'on pourrait créer des nouvelles places, notamment des places pour accueillir des personnes atteintes des troubles autistiques. Pourquoi ? Parce que le manque de places est criant. Ce qui a été super dans ce projet, c'est que, dès le départ, on a intégré nos collaborateurs dans la boucle, parce que ce sont eux qui savent ce dont ils ont besoin. Il y a une foule de détails auxquels un architecte ou moi on ne pensera pas. Il fallait donc faciliter au maximum le travail de nos équipes. D'où leur implication. Et ça a été très positif à travers une foule de détails, comme la disposition des carrelages qui forment un chemin et qui ont aussi été choisis par les femmes de ménage pour ne pas être trop salissants. Autre exemple : le bureau où se trouvent les éducateurs est central avec une vue à 360°. De la sorte, même en équipe réduite, ils peuvent toujours avoir un regard sur ce qui se passe. Et encore un autre : les enfants autistes ont toujours accès à un patio, où qu'ils se trouvent dans le bâtiment. Comme ça, s'il y a trop de bruit, ils peuvent directement se ressourcer. Ça n'a l'air de rien, mais l'apport des équipes a été immense.

VOTRE MÉTHODE DE FINANCEMENT A ÉTÉ TRÈS PARTICULIÈRE. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS ?

On savait qu'on devait construire ce nouveau bâtiment. Mais en fonds propres, on aurait dû encore attendre longtemps. On n'y serait d'ailleurs toujours pas aujourd'hui. On a donc pris le risque de commencer les travaux sans avoir réuni tous les fonds. Nous avons environ 2 millions d'euros sur les six nécessaires. Nous sommes alors passés par un système de crowdfunding ou de donation. Et ça a explosé, car on a dépassé les 4 millions de dons. Mais on a eu tous types de dons : des dons financiers, mais aussi des dons de matériel, comme des panneaux photovoltaïques. Pour cela, nous avons travaillé sur les réseaux sociaux et avec une agence de communication. Ça a dépassé tous nos espoirs. Ce résultat, on le doit à tous les gens qui nous ont aidés. C'est formidable.

COMMENT WALLONIE SANTÉ A PU VOUS SOUTENIR DANS CE PROJET ?

Au-delà de l'aspect purement pécuniaire, l'apport de WALLONIE SANTÉ va bien au-delà de ce qu'une banque aurait fait. C'est tout le suivi, tout le coaching qu'il y a eu derrière au bénéfice du projet. Je suis directeur général des Anémones, je suis éducateur de formation et à aucun moment je n'ai appris à faire un business plan. Il faut avoir des compétences pour ça. Et ça a été tout le support et la disponibilité de Lara Collard et de Caroline Deneil dans tout ce processus. Sans elles, on n'y serait pas ou alors on aurait dû s'entourer d'autres personnes. Ce qui fait la force aussi de WALLONIE SANTÉ, c'est la dimension humaine. C'était plus que nous prêter de l'argent. Et ça, c'est hyper soutenant.

POUR FINIR, UN SOUHAIT, UN OBJECTIF ? QU'EST-CE QUI FERAIT QUE LE PROJET SOIT RÉUSSI ?

Il est déjà réussi. C'est le fait que les résidents et le personnel soient heureux de vivre dans cet environnement. C'est pour ça qu'on l'a fait. Pour une vie positive. Je reste persuadé que si on met nos équipes dans les meilleures conditions de travail possible, ça aura une incidence directe sur nos résidents. Et, surtout, je voulais aussi dire que ce que vous faites chez WALLONIE SANTÉ, il faut continuer à le faire.

Nous sommes
alors passés par
un système de
crowdfunding ou
de donation.
Et ça a explosé,
car on a dépassé
les 4 millions de
dons.



L'AVIS DE LARA COLLARD

INVESTMENT MANAGER

Ce projet mené par Les Anémones est un bel exemple d'équilibre et d'innovation sociale. Il conjugue intelligence architecturale, pertinence sociale et exemplarité environnementale. C'est un projet qui a du sens et qui s'inscrit dans une vision durable du soin.

L'une des forces de l'initiative réside dans la capacité de l'ASBL à bâtir un financement multiple et ingénieux avec une campagne de crowdfunding solidaire, rare dans ce secteur et qui témoigne de l'engagement des porteurs de projet. Pour WALLONIE SANTÉ, ce projet a été une belle manière de mettre à profit notre offre autour de l'accompagnement : au-delà du financement, cet appui sur mesure permet d'aider les porteurs à structurer, équilibrer et concrétiser leur vision.

INAGO mise sur l'énergie verte

La coopérative INAGO a équipé ses trois maisons de repos de panneaux photovoltaïques grâce à un prêt « Green PV ». Un projet pragmatique et durable pensé pour réduire l'empreinte carbone tout en préservant les capacités d'investissement de la structure.

Depuis plusieurs années, INAGO agit comme un acteur engagé du secteur médico-social en Province de Liège. À travers ses quatre établissements, elle accueille plus de 400 résidents avec un même mot d'ordre : conjuguer qualité de vie et responsabilité sociétale. En 2024, l'organisation a franchi une nouvelle étape en installant des panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses maisons de repos et sur un carport, dans une logique d'efficacité énergétique durable.

Ce projet, financé en partie via un prêt « Green PV » de WALLONIE SANTÉ, permettra de produire 244 MWh d'électricité verte par an, d'éviter l'émission de 121 tonnes de CO₂ et de générer des économies de 80.000 euros par an. Le fait qu'INAGO ait sollicité un prêt alors qu'elle est dans une situation financière positive est stratégique, comme nous l'explique ici Frédéric Dobbstein, Directeur général adjoint.

QUELS PREMIERS RÉSULTATS CONSTATEZ-VOUS APRÈS L'INSTALLATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

A ce stade, nous sommes plus que ravis de l'investissement réalisé au sein des maisons de repos d'INAGO. En effet, la production, grâce à la météo clémente, est supérieure aux prévisions et nos factures d'électricité diminuent de mois en mois. L'investissement réalisé est une réussite et devrait être rentable dans les 6 à 7 ans.

COMMENT CE PROJET S'INSCRIT-IL DANS VOTRE STRATÉGIE GLOBALE D'AMÉLIORATION ENVIRONNEMENTALE ?

Comme toutes les intercommunales, INAGO est soucieuse de réduire son empreinte carbone, nos achats sont de plus en plus « durables et locaux » (dans la mesure du possible et dans le respect des procédures de marchés publics). INAGO souhaite également renforcer son autonomie énergétique afin de réduire le risque de subir une nouvelle crise énergétique avec des factures doublées ou triplées. Un nouvel investissement important est planifié. Cet investissement devrait inclure du photovoltaïque mais également un nouvel équipement (pompe à chaleur – chauffe-eau électrique - ...).

VOUS AVEZ SOLlicité UN PRÊT, POURQUOI ? COMMENT L'OFFRE GREEN PV DE WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE RÉPONDU À VOS BESOINS SPÉCIFIQUES EN TERMES DE FINANCEMENT DURABLE ?

Le taux attractif proposé par WALLONIE SANTÉ défait toute concurrence. Il est intéressant de bénéficier d'un taux « réduit » pour réaliser ce type d'investissement. Nos partenaires (les banques) nous ont conseillé de nous tourner vers WALLONIE SANTÉ compte tenu des conditions proposées.



FICHE TECHNIQUE

Institution : INAGO

Secteur : public

Type : aînés

Année de lancement
des activités : 1965

Province : Liège

Site web : www.inago.be/index.php/fr/



L'AVIS DE LARA COLLARD INVESTMENT MANAGER

Ce projet mené par INAGO illustre parfaitement ce que le dispositif Green PV de WALLONIE SANTÉ peut apporter au secteur médico-social. Il allie pragmatisme économique et vision environnementale, avec des retombées concrètes dès les premières années. En installant des panneaux photovoltaïques sur ses trois maisons de repos et un carport, la coopérative optimise sa consommation énergétique, tout en réduisant son empreinte carbone. Pour des structures fortement consommatrices d'énergie comme les maisons de repos, l'impact est direct : on parle ici d'une économie de 80.000 euros par an. Mais au-delà des chiffres, c'est la stratégie financière adoptée par INAGO qui retient l'attention. Malgré une situation financière saine, ils ont choisi de préserver leurs fonds propres et de mobiliser un prêt externe pour ce projet. C'est une approche avisée : elle permet de garder de la souplesse pour des investissements futurs, tout en bénéficiant d'un retour sur investissement rapide – l'équilibre est atteint en sept ans. Pour WALLONIE SANTÉ, cette intervention démontre toute la valeur ajoutée de notre offre : aider les acteurs du soin à investir intelligemment.



Faire bouger la santé, durablement

Hydroform a comme ambition de créer à Libramont un centre du mouvement novateur, articulé autour de la santé et de l'activité physique. Un projet ambitieux, durable et intégré, porté par une équipe inspirée, mais bien accompagnée dans chaque étape de sa concrétisation.

Concilier santé, prévention et durabilité dans un projet structurant pour une région : c'est le pari d'Hydroform, une jeune société fondée par Bertrand Nique et Axelle Jamotte à Libramont. En créant un centre pluridisciplinaire du mouvement, les deux entrepreneurs entendent répondre à un triple besoin : améliorer la qualité de vie des patients, intégrer le sport dans les parcours de soins et inscrire cette dynamique dans une vision durable du développement territorial.

Pour concrétiser une telle ambition, le soutien de WALLONIE SANTÉ ne se limite pas au financement. Il commence bien en amont dans l'écoute et la co-construction du projet. L'accompagnement de WALLONIE SANTÉ a permis de susciter une réflexion approfondie sur le projet et de poser les hypothèses qui conditionneront son exploitation, tout en renforçant la capacité des porteurs à anticiper les risques et à consolider la viabilité de leurs activités.

Soutenu par WALLONIE SANTÉ dans le secteur sport-santé, le projet Hydroform a bénéficié d'un accompagnement sur mesure, attentif à la spécificité de ses enjeux et de ses ambitions. Au-delà d'un appui financier, cet accompagnement illustre une évolution des politiques de soins vers une approche plus intégrée et globale. L'accent n'est plus uniquement mis sur le curatif, mais sur la prévention et le bien-être, en mettant en avant le rôle complémentaire de l'activité physique et de l'alimentation. Hydroform démontre ainsi que le soin se conçoit aussi en amont, par des actions concrètes de promotion de la santé. Dans cette perspective, une attention particulière est portée à la conception des infrastructures, afin qu'elles soient en adéquation avec ces objectifs de prévention et qu'elles intègrent pleinement la dimension environnementale, contribuant à un cadre de vie durable. Bertrand Nique et Axelle Jamotte nous expliquent le cheminement de leur projet.

FICHE TECHNIQUE

Institution : Hydroform

Secteur : Privé

Type : centre pluridisciplinaire

Année de lancement
des activités : 2025

Province : Luxembourg

Site web : https://www.facebook.com/people/Hydroform/61558466480793/?_rdr

facebook.com/people/
Hydroform/61558466480793/?_rdr

Avec WALLONIE
SANTÉ, nous
nous sommes
directement
sentis encadrés
et soutenus.



QU'EST-CE QUI VOUS A INSPIRÉ À CRÉER UN CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE AUTOUR DU MOUVEMENT ET DE LA KINÉSITHÉRAPIE ?

Nous sommes tous les deux kinésithérapeutes avec une orientation sportive à la base et le mouvement de manière générale nous inspire. Concernant nos branches de prise en charge plus spécifiques, l'une est formée en acupuncture et l'autre est ostéopathe. Ce sont deux professions qui semblent sur la forme bien différentes, mais qui sont tellement complémentaires sur le fond. L'un comme l'autre, nous devons admettre que nos compétences et connaissances ne sont pas sans limites et que celles-ci ne sont parfois pas suffisantes pour obtenir des résultats complets lors de certaines prises en charge. En effet, en collaborant avec d'autres thérapeutes, nous avons le désir d'offrir des moyens et des principes de traitements plus complets à nos patients. Cependant, il n'est pas toujours facile de savoir vers qui s'orienter ou de maintenir une communication efficace entre thérapeutes.

Nous sommes persuadés que créer un centre pluridisciplinaire permettrait d'élargir les possibilités de prise en charge et traitements afin que chacun puisse trouver ce qui lui correspond au mieux en fonction de ses douleurs, de ses valeurs et de ses propres objectifs de santé, tout ça grâce à une collaboration plus étroite entre professionnels de santé au service de la personne.



QU'EST-CE QUI VOUS A CONVAINCU DE FAIRE APPEL À WALLONIE SANTÉ POUR CONCRÉTISER VOTRE PROJET ?

Comme nous le disons toujours : « chacun son métier ». Nous avons trouvé une interlocutrice à l'écoute, qui croyait en notre projet et qui, sans crainte, nous a imposé un cadre et une discipline de travail nous mettant face à nos responsabilités. De plus, d'un point de vue financier, il faut bien avouer que WALLONIE SANTÉ propose des taux d'intérêt attractifs concernant certains postes spécifiques du devis de chantier.

COMMENT L'ACCOMPAGNEMENT DE WALLONIE SANTÉ A-T-IL CONTRIBUÉ À STRUCTURER ET SÉCURISER LE FINANCEMENT DE VOTRE CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE ?

Avec WALLONIE SANTÉ, nous nous sommes directement sentis encadrés et soutenus. Ils ont pris le temps de comprendre notre projet grâce à une écoute active et attentive, de repérer certaines failles et d'y trouver des pistes de solutions afin qu'ensemble, nous anticipions au mieux les mauvaises surprises. Chaque détail a été analysé sous différents angles afin de mieux maîtriser notre future activité.



L'AVIS DE CAROLINE DENEIL INVESTMENT MANAGER

Dès nos premiers échanges, nous avons perçu dans le projet Hydroform un potentiel remarquable – à la fois humain, territorial et stratégique. Bertrand et Axelle portaient une vision claire, cohérente et profondément ancrée dans les réalités du terrain. Très vite, j'ai cru en leur capacité à faire émerger un lieu qui ne cloisonne pas les disciplines, mais qui les fait dialoguer au bénéfice du patient.

Ce qui m'a particulièrement marquée, c'est la qualité des échanges que nous avons eus : en face de moi, j'avais des personnes véritablement motivées, prêtes à se remettre en question, à explorer d'autres voies, à coconstruire. Ensemble, nous avons façonné une solution ambitieuse. Ce fut un vrai challenge – exigeant, stimulant – mais aussi une réussite dont je suis fière. J'ai eu le privilège de les accompagner jusqu'au bout, en apportant une plus-value à la fois dans la réflexion stratégique, dans la mise en place opérationnelle du projet, et dans l'identification de leviers de financement adaptés. Hydroform s'inscrit pleinement dans une dynamique de transition durable. Il interroge avec justesse le rôle que les acteurs de la santé doivent jouer aujourd'hui, non seulement sur le plan médical, mais aussi écologique. Cette vision intégrée de la santé, à 360°, où la prévention, l'interdisciplinarité et l'impact environnemental sont au cœur des pratiques, représente, selon moi, l'avenir des trajets de soins. Des initiatives similaires émergent peu à peu, mais elles restent encore trop rares. Accompagner Hydroform, c'était bien plus que soutenir un projet innovant. C'était encourager un véritable changement de paradigme dans notre manière de penser la santé – plus collective, plus consciente, plus durable.



Une transition, mais globale

À Bouge, la Clinique Saint-Luc renforce sa stratégie de durabilité structurée autour de sept axes, dont l'énergie.

Dans le cadre de cette stratégie, l'Institution de soins entend miser sur divers leviers, dont le photovoltaïque par le biais d'une installation d'envergure qui compte 777 panneaux. Pour quelles ambitions ?

Face aux enjeux croissants de soutenabilité, les hôpitaux doivent aussi devenir exemplaires dans leur gestion énergétique, leur logistique et leurs achats. C'est dans ce contexte que la Clinique Saint-Luc Bouge s'est engagée dans une démarche structurée de durabilité, où chaque projet d'infrastructure est désormais pensé avec une attention particulière aux impacts à long terme sur l'Institution et sur son environnement en couvrant les thématiques comme l'énergie, mais aussi la mobilité, la gestion des déchets, etc.

Le récent projet d'installation photovoltaïque illustre cette volonté de changement. Au total, ce sont 777 panneaux qui sont installés sur les bâtiments afin de produire jusqu'à 5% de l'énergie électrique consommée annuellement. Cette ambition a pu se concrétiser grâce au soutien de WALLONIE SANTÉ qui a su proposer une solution de financement réactive et sur mesure. Rencontre avec les équipes de la Clinique qui reviennent sur les coulisses et les enseignements de cette initiative inspirante, et plus particulièrement avec Christophe Plompteux directeur du département des achats, services sous-traités et hôtellerie, coordination qualité et Directeur RSE.

COMMENT CE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE S'INSCRIT-IL DANS LA STRATÉGIE GLOBALE DE DURABILITÉ PORTÉE PAR LA CLINIQUE SAINT-LUC BOUGE ?

Cet investissement nous permet naturellement de travailler à la réduction de notre empreinte carbone à raison de 98,73 T de CO₂ eq. Et comme souvent avec les investissements verts, ceci nous permet aussi d'être plus efficaces d'un point de vue des consommations, ce qui a un impact direct sur nos dépenses. Les dépenses énergétiques des structures hospitalières sont très élevées et ce geste nous permet d'envisager une réduction de 103.000 euros environ par an sur le poste des énergies. Ce n'est vraiment pas négligeable.





L'AVIS DE CAROLINE DENEIL INVESTMENT MANAGER

Ce qui nous a frappés dans ce dossier, c'est la cohérence de l'approche. La Clinique Saint-Luc Bouge n'a pas simplement lancé un projet photovoltaïque : elle l'a intégré dans une stratégie globale de durabilité, structurée et ambitieuse. En tant que partenaire public, c'est exactement le type de démarche que nous cherchons à accompagner : des investissements qui s'inscrivent dans une vision à long terme.

Une telle dynamique permet à l'institution de renforcer sa résilience, en maîtrisant ses consommations, en réduisant son empreinte carbone et en stabilisant ses coûts dans un contexte énergétique incertain. Intégrer les enjeux environnementaux dans la gouvernance hospitalière devient aujourd'hui un levier de performance autant qu'un engagement de responsabilité. Ce premier partenariat a aussi démontré que WALLONIE SANTÉ peut intervenir rapidement, dans des délais compatibles avec les marchés publics et proposer des outils financiers agiles, adaptés aux contraintes du terrain.

Nous sommes fiers d'avoir pu contribuer à la concrétisation de cette transition. Ce projet envoie un signal fort à l'ensemble du secteur hospitalier : oui, il est possible d'allier durabilité, performance économique et agilité dans le financement. Et surtout, oui, le changement peut s'amorcer dès aujourd'hui, de façon concrète et mesurable.



FICHE TECHNIQUE

Institution : clinique Saint Luc Bouge
Secteur : Privé
Type : hôpital
Année de lancement
des activités : 1974
Province : Namur
Site web : slbo.be

QUELS DÉFIS SPÉCIFIQUES AVEZ-VOUS RENCONTRÉS POUR CONCRÉTISER CE PREMIER PROJET ÉNERGÉTIQUE À GRANDE ÉCHELLE DANS UN ENVIRONNEMENT HOSPITALIER ?

Je dirais qu'il n'y a pas de défi à proprement parler pour l'hôpital lui-même. Les travaux sont réalisés forcément par une entreprise externe. Le défi, c'est certainement de continuer à accentuer dans les prochaines années la transition énergétique. Il faudra se tourner vers d'autres solutions complémentaires ou nouvelles pour pousser plus loin la décarbonation.

EN QUOI L'INTERVENTION DE WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE JOUÉ UN RÔLE FACILITATEUR POUR SÉCURISER LE PROJET MALGRÉ LES CONTRAINTE DU MARCHÉ ?

Nous avons particulièrement apprécié l'accord rapide qui a garanti les ressources financières pour ce projet. Dès l'acceptation du dossier, le processus a été rapide et nous avons bénéficié d'un taux garanti, ce qui est une sécurité.

QUELS ENSEIGNEMENTS TIREZ- VOUS DE CETTE EXPÉRIENCE POUR D'ÉVENTUELS PROJETS FUTURS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS DE TRANSITION ?

Le changement climatique reste au centre de nos préoccupations. Dans notre démarche globale, nous avons d'ailleurs rentré un autre dossier auprès de WALLONIE SANTÉ afin de nous protéger des aléas climatiques. Cela concerne cette fois la rénovation des descentes d'eaux et les pentes des toitures pour plus d'efficacité et pour éviter tous risques de débordement ou d'inondations.

QU'AVEZ-VOUS PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE WALLONIE SANTÉ ET QUE RECOMMANDERIEZ-VOUS À D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS QUI SOUHAISENT S'ENGAGER DANS UNE TELLE DÉMARCHÉ ?

Nous avons apprécié la grande disponibilité et la flexibilité de l'équipe de WALLONIE SANTÉ ainsi que toute la partie accompagnement. Pour ce qui est de conseiller les autres structures, je dirais à nouveau que le fait de disposer d'un taux d'intérêt garanti est d'une grande valeur tout comme le processus très rapide de l'acceptation du dossier.

Un lieu pour vivre pleinement

Depuis plus de 30 ans, l'Accueil Mosan œuvre au service des personnes en situation de handicap dans le Namurois. Avec sa solution de répit résidentiel, l'ASBL poursuit un double objectif : cultiver la qualité de vie pour les résidents en situation de handicap comme pour leurs proches.

Soutenir un proche en situation de handicap de grande dépendance est un engagement quotidien admirable, mais souvent éprouvant. À force de dévouement, les aidants s'épuisent, fragilisant peu à peu les liens essentiels qui les unissent à la personne qu'ils accompagnent. Pour éviter que l'attention ne se transforme en tension, des solutions de répit adaptées deviennent indispensables.

C'est dans cet esprit que l'Accueil Mosan, ASBL forte de plus de trois décennies d'engagement dans la région namuroise, développe une nouvelle structure d'accueil temporaire, pensée à la fois pour le bien-être des personnes accompagnées – enfants et adultes – et pour soulager, même quelques jours, la charge physique et émotionnelle de leurs proches. Ce nouveau lieu se veut chaleureux, encadré par des professionnels formés et respectueux de chaque parcours de vie.

WALLONIE SANTÉ soutient ce projet à travers un prêt destiné à financer les travaux économiseurs d'énergie intégrés au bâtiment. Au-delà de leurs performances techniques, ces aménagements sont porteurs d'un véritable sens : garantir un meilleur confort de vie aux résidents tout en assurant, sur le long terme, la durabilité économique de l'institution. Une manière concrète de faire rimer qualité d'accueil, autonomie et pérennité. Mathilde Dave, Directrice de l'Accueil Mosan, évoque la portée de ce projet et les valeurs qui le fondent.

FICHE TECHNIQUE

Institution : L'accueil Mosan
Secteur : Associatif
Type : hébergement handicap
Année de lancement des activités : 1991
Province : Namur
Site web : www.accueilmosan.be



QUELLES SONT LES MOTIVATIONS PROFONDES QUI VOUS ONT AMENÉS À CRÉER CETTE NOUVELLE SOLUTION DE RÉPIT RÉSIDENTIEL ?

L'Accueil Mosan a toujours cherché à répondre au mieux aux besoins et demandes de son public en situation de handicap et son entourage. Nous avons régulièrement des demandes d'accueil temporaire pour permettre à un aidant proche une hospitalisation, un séjour avec le reste de la fratrie, un moment de repos, etc. Nous tentions d'y répondre dans la mesure du possible avec nos faibles moyens. L'appel à la création de places de l'AViQ est donc venu rencontrer les attentes de notre réseau. Y répondre nous a semblé une évidence.

QUELS DÉFIS PRINCIPAUX AVEZ-VOUS RENCONTRÉS DANS LA CONDUITE DE CE PROJET ?

Le projet ayant pris du retard en raison de la crise de la Covid, nous avons d'abord recherché des soutiens financiers pour nous permettre d'assumer l'augmentation du coût global du projet en raison de l'augmentation des coûts des matériaux, mais aussi – et plus récemment –, de la nécessité d'adapter ou ajouter des aménagements pour répondre par exemple à l'arrivée des véhicules hybrides ou full électriques ou bien aux aléas de la météo et ses grands contrastes en température.

EN QUOI L'INTERVENTION DE WALLONIE SANTÉ VOUS A-T-ELLE PERMIS DE CONCRÉTISER CE PROJET AMBITIEUX DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE INCERTAIN ?

Le soutien de WALLONIE SANTÉ apporte de la crédibilité à notre projet pour la recherche d'autres investisseurs, organismes bancaires ou même donateurs privés. Par ailleurs, l'équipe de WALLONIE SANTÉ, soucieuse de connaître nos missions, nous a aidé à bien analyser notre situation financière, la rentabilité à moyen terme de ce projet et notre capacité de remboursement en évitant de nous mettre la corde au cou pour les projets futurs. Car une ASBL sociale se doit d'être continuellement en projet pour s'adapter aux besoins de son public et à l'évolution de la société.

Nos ASBL à finalité sociale ne peuvent œuvrer aujourd'hui sans penser à demain.

QUE REPRÉSENTE CE PROJET DANS L'ÉVOLUTION DE VOTRE MISSION, ET QUELLES SONT VOS AMBITIONS À MOYEN TERME POUR CONTINUER À RÉPONDRE AUX BESOINS ÉMERGENTS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Grâce à ce nouveau service, nous agrandissons l'offre de services à destination d'un public en situation de grande dépendance, en région namuroise et sur tout le territoire wallon.

Nous allons répondre partiellement au manque de places d'accueil et apporter du soutien adapté aux aidants proches, car il existe très peu de services proposant une offre de *Répit* résidentiel aux familles. Le projet suivant, un peu fou, est la construction d'une piscine couverte réellement aménagée et adaptée PMR et ouverte non seulement aux ASBL de la région, mais aussi aux familles.

QUEL MESSAGE AIMERIEZ-VOUS TRANSMETTRE AUX INSTITUTIONS QUI HÉSITENT ENCORE À INTÉGRER DES CRITÈRES DE DURABILITÉ DANS LEURS PROJETS SOCIAUX ?

Nos ASBL à finalité sociale ne peuvent œuvrer aujourd'hui sans penser à demain. Privilégier l'utilisation des ressources naturelles et des énergies renouvelables, tout comme optimiser nos consommations, nous permet de maîtriser une partie des coûts financiers tout en prenant soin de notre environnement. Le « prendre soin » se décline dans bien des domaines.



L'AVIS DE CAROLINE DENEIL INVESTMENT MANAGER

Il est rapidement apparu lors de nos échanges avec l'Accueil Mosan que ce projet allait bien au-delà d'une simple construction. Il portait l'ambition de créer un lieu de répit pour des familles souvent à bout de souffle, et d'offrir aux personnes en situation de handicap de grande dépendance un environnement à la fois apaisant, sécurisé et véritablement adapté à leurs besoins.

Ce qui m'a marqué, c'est la clarté de la vision portée par cette initiative. Le bâtiment n'était pas pensé comme une simple réponse fonctionnelle, mais comme un vecteur de qualité de vie, de durabilité et de sérénité. En optant pour une construction à haute performance énergétique, l'ASBL a fait un choix stratégique : agir sur le long terme, contenir les charges, améliorer le confort au quotidien et réduire l'empreinte environnementale. WALLONIE SANTÉ a pu contribuer à sa concrétisation en mobilisant un financement ciblé, simple et adapté aux réalités du terrain. Cette collaboration s'est construite dans un climat de confiance et d'écoute mutuelle. Chez WALLONIE SANTÉ, nous sommes profondément convaincus que les projets portés par le secteur du handicap méritent un soutien à la hauteur de leur impact humain et social, avec des moyens adaptés et une attention soutenue à chaque étape de leur développement. C'est dans cet esprit que nous avons accompagné l'Accueil Mosan.

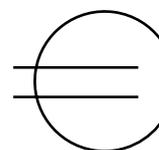
Notre mission, nos métiers



WALLONIE SANTÉ est le fonds d'investissement wallon dédié au financement des acteurs de l'Action Sociale, de la Santé et de l'accueil de la petite enfance. WALLONIE SANTÉ a été créée à l'initiative du Gouvernement wallon afin de développer le Pôle « Investissements Santé » de la Région. Il s'agit du seul outil économique régional wallon actif dans ces secteurs.

MISSIONS

WALLONIE SANTÉ a un objectif : soutenir le développement économique et social de la Wallonie. Notre mission vise à conseiller et à accompagner les acteurs de l'Action Sociale, de la Santé et de l'accueil de la petite enfance dans leurs projets d'investissement, dans le cadre d'une approche durable et socialement responsable. WALLONIE SANTÉ a également pour vocation d'accompagner la réorganisation du paysage des soins de santé en adéquation avec les nouveaux besoins de la population (coûts croissants, progrès technologiques, vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, etc.).



NOTRE MÉTIER

PRÊT OU PRÊT SUBORDONNÉ

Complémentaire à un crédit bancaire

PRÊT GREEN HEALTH ET PHOTOVOLTAÏQUE

Financement des travaux économeurs d'énergie

PRÊT CLIMATE RESILIENCE LOAN

Financement des travaux destinés à se prémunir des aléas liés au changement climatique

PRÊT CYBERHEALTH ET WALLONIA HEALTH

Financement des investissements liés à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle

PRÊT START SANTÉ

Prêt de trésorerie court terme activable pour les structures qui bénéficient de subsides encore non libérés

GARANTIE

En couverture d'un crédit bancaire

CAPITAL

Prise de participation temporaire

AUTRES ACTIVITÉS

Intérim Management, tiers-investissement pour les énergies



NOS VALEURS

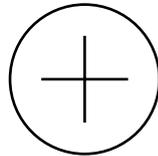
TRANSPARENCE

IMPLICATION
ET PROACTIVITÉ

CONFIDENTIALITÉ

FLEXIBILITÉ

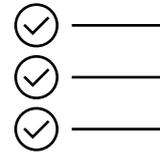
PROFESSIONNALISME



NOTRE PLUS-VALUE

WALLONIE SANTÉ intervient pour compléter votre tour de table financier. Au-delà des interventions financières, WALLONIE SANTÉ vous accompagnera sur base du concept « *Smart money* » :

- Nos équipes sont spécialisées dans le secteur et veillent en permanence à actualiser leurs connaissances
- Nous avons pour vocation d'accompagner les établissements et institutions en endossant le rôle de conseil, de défense et de constitution de demandes de financement par exemple
- Nous assumons un rôle de veille économique et prospective au bénéfice du secteur de l'Action social, de la Santé et de l'accueil de la petite enfance



LES CRITÈRES

Les organismes de soins, quels que soient leur forme juridique, leur statut (public ou privé) et leur taille :

- Hôpitaux (généralistes et psychiatriques)
- Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, résidences-services
- Structures pour personnes en situation de handicap ;
- Maisons médicales et associations de santé intégrée (ASI) ou centres pluridisciplinaires
- Services et centres en santé mentale
- L'accueil de la petite enfance (crèches)
- Projets pilotes ou innovants en matière de santé ou, d'action sociale, de l'accueil de la petite enfance ou des besoins d'infrastructures pour les entreprises des Life Sciences

dont le siège d'exploitation et/ou le lieu d'investissement est situé en Région wallonne .

La gouvernance d'entreprise

En tant que société anonyme de droit privé, WALLONIE SANTÉ est soumise au Code des sociétés et des associations (CSA). Elle est également alignée sur le décret du 24 novembre 2016 apportant modifications au décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ainsi que le décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets des 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons.

LA GOUVERNANCE AU SEIN DE WALLONIE SANTÉ SE TRADUIT NOTAMMENT PAR :

- L'existence de comités spécialisés (Comité d'audit, Comité de rémunération)
- Un souci de transparence, qui se traduit, entre autres, par un reporting régulier au Conseil d'administration qui définit la stratégie de la société, via des outils standards et performants
- L'importance des stakeholders et, en particulier, des partenaires de la Santé, de l'Action Sociale et de la petite enfance
- Un Comité de direction qui exécute la politique générale de la Société et en assume la gestion journalière

OUTRE LE FAIT QUE TOUTES LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE WALLONIE SANTÉ EN MISSIONS DÉLÉGUÉES SOIENT SOUMISES AU VISA DE L'INSPECTION DES FINANCES DE LA WALLONIE, WALLONIE SANTÉ FAIT L'OBJET DE DIVERS CONTRÔLES :

- Les Commissaires du Gouvernement et le Réviseur d'entreprises
- La Cour des Comptes pour l'exécution de ses missions déléguées
- Le Parlement de Wallonie pour le contrôle du suivi de ses missions





La gouvernance au sein des entreprises et institutions participées

La gouvernance au sein d'une entreprise ou d'une institution est évidemment bien plus qu'un enjeu éthique. Elle a pour but de définir les règles d'administration et de gestion de l'entreprise ou de l'institution ainsi que de contrôler son bon fonctionnement. Au final, l'objectif est d'atteindre une gouvernance la plus professionnelle possible et adaptée à la réalité de chaque entreprise et institution, afin de lui permettre d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le plan stratégique qui est le sien.

WALLONIE SANTÉ est particulièrement attentive à cette dimension, qui doit nécessairement aller de pair avec les financements octroyés aux sociétés et institutions. Des conditions sont ainsi régulièrement posées en lien avec les décisions d'investissement. WALLONIE SANTÉ accompagne également ces décisions d'investissement, en capital ou en prêt, en participant le cas échéant aux réunions des organes de gestion de la société.

L'équipe opérationnelle de WALLONIE SANTÉ est constituée d'Investment Managers compétents et soigneusement sélectionnés.

COMPOSITION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est constituée respectivement des représentants de la Wallonie et de Wallonie Entreprendre, actionnaires conjoints de WALLONIE SANTÉ. Les actionnaires sont représentés lors de l'Assemblée générale ordinaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de WALLONIE SANTÉ est, conformément à ses statuts, composé de

7 membres désignés pour 5 ans sur proposition de la Wallonie (3) et de Wallonie Entreprendre (4).

Tous les administrateurs ont signé la Charte de l'administrateur public prévue par le décret wallon du 12 février 2004. Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice écoulé.

- Laurent Wenric, Président
- Véronique CHARLIER, Administratrice (jusqu'à l'AGO de 2028)
- Jean-Paul BASTIN, Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2028)
- Yolande HUSDEN, Administratrice (jusqu'à l'AGO de 2028)
- Marion HALLET, Administratrice (jusqu'à l'AGO de 2028)
- Gianni INFANTI, Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2028)
- Renaud FRANCAERT, Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2028)

Les membres du Comité de Direction de WALLONIE SANTÉ siègent au Conseil d'administration avec voix consultative.

LE COMITÉ DE DIRECTION

La gestion journalière et la direction de la société est assurée par le Comité de direction qui exécute la politique générale et le budget, tracés par le Conseil d'administration.

Ce Comité de direction est institué dans le respect de l'article 7:121 du CSA et comporte 2 membres. Ceux-ci exercent au sein de la société des fonctions permanentes et à temps plein dans le cadre d'un contrat de travail d'employé :

- Philippe Buelen, CEO & Président du Comité de direction
- Marc Degaute, Membre du Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni 51 fois au cours de l'exercice écoulé.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission principale de veiller au respect du décret du 24 novembre 2016 apportant modifications au décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ainsi que le décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets des 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons.

Il est composé de :

- Marion HALLET
- Renaud FRANCAERT

Le Comité de rémunération s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice 2024.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société et du respect par celle-ci des obligations légales et réglementaires en matière fiscale et comptable.

Il est composé de :

- Gianni INFANTI
- Véronique CHARLIER

Au cours de l'année 2024, le Comité d'audit s'est réuni 3 fois.

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT WALLON

- Jodie LEGRAND (fin de mandat au 05.09.2024)
- Marie-Charlotte DELVAUX (fin de mandat au 5.09.2024)
- Clémence DELVILLE (début de mandat le 05.09.2024)
- Denis VANDERLINDEN (début de mandat le 05.09.2024)

LE COMMISSAIRE

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et des statuts, des opérations de WALLONIE SANTÉ, est exercé par un Commissaire désigné pour 3 ans par l'Assemblée générale, parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Lors de l'exercice comptable écoulé, il s'agissait de Thomas Ghigny, Auditeur chez RSM Belgium.

QUELQUES CHIFFRES

7

membres du CA sont élus pour 5 ans sur proposition respectivement de la Wallonie et de Wallonie Entreprendre

11

réunions tenues par le Conseil d'administration

51

nombre de fois que le Comité de direction s'est réuni



Rapport de rémunération

Informations générales

Nom de l'organisme	WALLONIE SANTÉ
Nature juridique	Société anonyme
Références légales	Décret du 19 octobre 2022
Ministre de tutelle	Monsieur Yves COPPIETERS
Période de reporting	2024

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

a. Conseil d'administration

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
CHARLIER Véronique	Administratrice	Nommée le 13/09/2018 Dernier renouvellement 13/10/2023	16/06/2028	Gratuit
HALLET Marion	Administratrice	Nommée le 13/10/2023	16/06/2028	Gratuit
INFANTI Gianni	Administrateur	Nommé le 13/10/2023	16/06/2028	Gratuit

b. Comité d'audit

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
INFANTI Gianni	Président	09/11/2023	-	Gratuit
CHARLIER Véronique	Observatrice	09/11/2023	-	Gratuit

c. Comité de rémunération

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
HALLET Marion	Présidente	09/11/2023	-	Gratuit

Commentaires : Sans objet.

2. RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Sans objet.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction, exercé par l'administrateur public, qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom-Prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle	Rémunération reversée à l'organisme ?
Nom-Prénom de l'administrateur public	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires :

Les administrateurs publics de Wallonie Entreprendre qui exercent un mandat d'administrateur au Conseil d'administration de WALLONIE SANTÉ en 2024, dans le cadre d'un mandat dérivé, sont repris dans le rapport de rémunération de Wallonie Entreprendre.

4. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DES GENRES

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	3	4	7
dont administrateurs publics*	2	1	3
dont administrateurs non publics	1	3	4

Commentaires : Sans objet.

5. INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES ORGANES DE GESTION PENDANT L'ANNÉE 2024

Nom-Prénom	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération
CHARLIER Véronique	9/10	3/3	-
HALLET Marion	6/10	-	1/1
INFANTI Gianni	6/10	3/3	-

Commentaires : Sans objet.

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. INFORMATIONS RELATIVES À LA RELATION DE TRAVAIL

Nom-Prénom	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat :	Si mandat de la fonction publique :
			- Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	- Date A.G.W. désignation - Date entrée en fonction
BUELEN Philippe	CEO - Président	Sans objet	Sans objet	Sans objet
DEGAUTE Marc	Membre	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires :

Cette fonction fait partie intégrante de la gestion du Groupe Wallonie Entreprendre. Le Gestionnaire n'est pas lié par un contrat de travail avec WALLONIE SANTÉ et il n'y a pas de rémunération supplémentaire pour cette fonction.

2. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION

	Gestionnaire	Gestionnaire	...
Rémunération de base	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Autres composantes de la rémunération	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total (rémunération brute annuelle)	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires : Sans objet.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE (LE CAS ÉCHÉANT)

Sans objet.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

Sans objet.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction, exercé par le gestionnaire, qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires : Sans objet.

C. Informations relatives aux Commissaires du Gouvernement

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Nom et prénom	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
LEGRAND Jodie	18/01/2024	Fin le 05/09/2024	Gratuit
DELVAUX Marie-Charlotte	18/01/2024	Fin le 05/09/2024	Gratuit
DEVILLE Clémence	05/09/2024	-	Gratuit
VANDERLINDEN Denis	05/09/2024	-	Gratuit

Commentaires : Sans objet.

2. INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

	Conseil d'administration	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
LEGRAND Jodie	4/7	Sans objet	Sans objet
DELVAUX Marie-Charlotte	4/7	Sans objet	Sans objet
DEVILLE Clémence	1/3	Sans objet	Sans objet
VANDERLINDEN Denis	2/3	Sans objet	Sans objet

Commentaires : Sans objet.

Marc DEGAUTE
Membre du Comité
de direction

Philippe BUELEN
Président du Comité
de direction - CEO

Laurent WENRIC
Président du Conseil
d'administration

Véronique CHARLIER
Administratrice

Yolande HUSDEN
Administratrice

Marion HALLET
Administratrice

Renaud FRAN CART
Administrateur

Gianni INFANTI
Administrateur

Comptes



Bilan après répartition

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20		165
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	71.891.278	50.088.339
Immobilisations incorporelles	21		
Immobilisations corporelles	22/27	1,098	9,825
Terrains et constructions	22		
Installations, machines et outillage	23		
Mobilier et matériel roulant	24	1,098	9,825
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	28	71.890.180	50.078.513
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	91.431.596	86.748.681
Créances à plus d'un an	29		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Stocks	30/36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	1.266.079	2.507.377
Créances commerciales	40	13,729	7,257
Autres créances	41	1.252.349	2.500.120
Placements de trésorerie	50/53	67.322.034	63.354.652
Valeurs disponibles	54/58	21.670.614	20.211.384
Comptes de régularisation	490/1	1.172.870	675,268
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	163.322.874	136.837.185

PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	162.745.580	136.477.294
Apport	10/11	158.850.000	135.100.000
Capital	10	158.850.000	135.100.000
Capital souscrit	100	161.850.000	135.100.000
Capital non appelé	101	3.000.000	
En dehors du capital	11		
Primes d'émission	1100/10		
Autres	1109/19		
Plus-values de réévaluation	12		
Réserves	13	1.831.417	750,779
Réserves indisponibles	130/1	115,842	32,974
Réserve légale	130	115,842	32,974
Réserves statutairement indisponibles	1311		
Acquisition d'actions propres	1312		
Soutien financier	1313		

Autres	1319		
Réserves immunisées	132	1.578.750	717,805
Réserves disponibles	133	136,825	
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)	14	2.064.164	626,515
Subsides en capital	15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16		
Provisions pour risques et charges	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	577,294	359,890
Dettes à plus d'un an	17		
Dettes financières	170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location financement et dettes assimilées	172/3		
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
Dettes à un an au plus	42/48	479,233	211,426
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	72,997	53,237
Fournisseurs	440/4	72,997	53,237
Effets à payer	441		
Acomptes sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	263,784	158,189
Impôts	450/3	175,049	76,860
Rémunérations et charges sociales	454/9	88,735	81,328
Autres dettes	47/48	142,452	
Comptes de régularisation	492/3	98,061	148,465
TOTAL DU PASSIF	10/49	163.322.874	136.837.185

Compte de résultats

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation			
Marge brute (+)/(-)	9900	-85,217	-130,002
Dont : produits d'exploitation non récurrents	76A		
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	618,732	565,201
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	8,892	11,694
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation	640/8	41,226	32,610
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901	-754,066	-739,507
Produits financiers	75/76B	4.392.337	2.647.234
Produits financiers récurrents	75	4.392.337	2.647.234
Dont : subsides en capital et en intérêts	753		
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges financières	65/66B	109,173	440,782
Charges financières récurrentes	65	9,173	20,782
Charges financières non récurrentes	66B	100,000	420,000
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903	3.529.098	1.466.946
Prélèvement sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	1.010.812	383.369
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904	2.518.286	1.083.577
Prélèvement sur les réserves immunisées	789	136,825	
Transfert aux réserves immunisées	689	997,770	421.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	1.657.341	662.577

Affectations et prélèvements

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	2.283.856	659,489
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	-9905	1.657.341	662,577
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	626,515	-3,088
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2	219,692	32,974
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920	82,867	32,974
aux autres réserves	6921	136,825	
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	-14	2.064.164	626,515
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

Annexes

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	39.181,30
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179	2,356	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	36,825	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29,356
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	6,371	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	35,727	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	1,098	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	50.678.513
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	20.415.824	
Cessions et retraits	8375	1.135.699	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385	2.631.541	
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	72.590.180	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	600,000
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	100,000	

Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	700,000
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-28	71.890.180

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	3,5	3,0
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		78.266,13
Produits d'exploitation non récurrents	76A		78.266,13
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges non récurrentes	66	100,000	420,000
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Charges financières non récurrentes	66B	100,000	420,000
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	2.286.550	
Dont			
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150		
GARANTIES RÉELLES			
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	91611		
Montant de l'inscription	91621		
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631		
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711		
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs			
La valeur comptable des actifs grevés	91811		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821		
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs			
Le montant des actifs en cause	91911		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921		
Privilège du vendeur			
La valeur comptable du bien vendu	92011		
Le montant du prix non payé	92021		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	91612		
Montant de l'inscription	91622		
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632		
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712		
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs			

La valeur comptable des actifs grevés	91812
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs	
Le montant des actifs en cause	91912
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922
Privilège du vendeur	
La valeur comptable du bien vendu	92012
Le montant du prix non payé	92022

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	Exercice
Valeurs disponibles pour compte de la Région Wallonne	23.750.000
DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	Code
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME	
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220
Bases et méthodes de cette estimation	
NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN	
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES	
Garanties constituées en leur faveur	9294
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES	
Créances sur les personnes précitées	9500
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé	
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Emoluments du Commissaire	7,280
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues, directement ou indirectement, à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise.	

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par la société si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation* :

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

WALLONIE ENTREPRENDRE

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus petit
BE 0793.630.244
Avenue Maurice Destenay 13/6
4000 Liège
BELGIQUE

* * Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis par tranche annuelle de 20 % au moins.

Les frais d'émission de capitaux empruntés, agios et primes de remboursement sur emprunts, sont amortis sur la durée de l'emprunt. Toutefois, le Conseil d'administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix de revient ou d'acquisition.

Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation.

Dans tous les cas, le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation individuelle des immobilisations incorporelles.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport qui comprend les frais d'accessoires, la T.V.A. non déductible, les droits et taxes y afférents.

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, aux taux annuels suivants :

Les amortissements sont calculés suivant :

- Bâtiments administratifs : 5%
- Installations et aménagements de biens propres ou loués : 12 %
- Mobilier et matériel de bureau : 20%
- Matériel roulant : 25%
- Matériel informatique : 33,33%
- Immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires : sur la durée du contrat.
- Œuvres d'art : ces actifs immobilisés ne font pas l'objet d'amortissement mais bien, le cas échéant, d'une réévaluation lorsque celle-ci est durable et certaine afin de s'aligner sur la valeur de marché

Le Conseil d'administration peut décider de pratiquer des amortissements accélérés, complémentaires ou non récurrents, conformément à l'article 3:42 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019.

Mention sera faite dans ce cas dans l'annexe.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.1. Participations, actions et parts :

Les participations, actions et parts sont comptabilisées en immobilisations financières à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, hors frais accessoires qui sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

A la fin de chaque exercice, elles font l'objet d'une évaluation individuelle sur base de la valeur patrimoniale, soit l'actif net corrigé des plus ou moins-values latentes prudemment estimées et jugées durables, compte tenu de l'évolution récente et

des perspectives de la situation financière et de la rentabilité de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Pour toute participation cotée en bourse, le cours arrêté à la date de clôture sert de référence à la valorisation. L'évaluation des plus ou moins-values latentes prend en considération les événements postérieurs à la clôture de l'exercice soit, notamment, les pertes futures dans la mesure où celles-ci ont un lien de causalité avec des événements, des circonstances ou des décisions, relatifs à la société concernée, survenus avant la clôture des comptes. Lorsque la valeur nette comptable des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net corrigé (ou valeur de mise en équivalence), cette «survaleur» est analysée afin de s'assurer :

- d'une part, qu'elle se fonde sur des éléments objectifs tel que la rentabilité future, des perspectives de réalisation, une moyenne des cours boursiers ou des motifs d'appréciation sur lesquels repose l'acquisition initiale des titres
- d'autre part, qu'elle ne résulte pas de circonstances temporaires ou d'événements accidentels, liés notamment à la conjoncture économique

Des réductions de valeur seront actées dans la mesure où la différence entre la valeur nette comptable des titres et la quote-part dans l'actif net corrigé est insuffisamment ou partiellement justifié. Elles feront l'objet de reprise si des plus-values durables sont constatées par rapport à la valeur nette comptable des titres.

Le Conseil d'administration peut procéder à la réévaluation de la valeur comptable de la participation lorsque, sur base de l'évaluation de la société concernée, il estime qu'il existe une plus-value latente significative, certaine et durable.

En cas de cession partielle de participations ou de titres à revenu fixe dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, le prix d'acquisition est établi par application de la méthode du prix moyen pondéré (Art. 3:21 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019).

Règles spéciales d'évaluation

- la valeur d'acquisition est appliquée pour les titres nouveaux souscrits ou acquis au cours des douze derniers mois (sauf circonstances exceptionnelles)
- les actions ou parts sociales des sociétés déclarées en faillite, PRJ ou liquidation sont valorisées à un cent (symbolique). La réduction de valeur est cependant limitée, réduite ou nulle lorsque cette valeur est garantie ou protégée de façon jugée solvable et suffisante

4.2. Immobilisations financières - Créances :

Les créances à long terme, tels que les prêts accordés et les obligations, sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, soit leur valeur nominale ou leur valeur de souscription. Cette valeur est, le cas échéant, corrigée en ce qui concerne les créances assorties d'un intérêt faible conformément aux dispositions de l'article 3 :45 de l'A.R. du 29 avril 2019.

Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis. Conformément à l'avis N° 127/1 de la Commission des Normes Comptables, des réductions de valeur sur les créances peuvent être enregistrées forfaitairement compte tenu du volume important rendant fastidieux une évaluation individuelle de chaque créance ; ces réductions de valeur sont déterminées par des éléments internes ou externes objectifs.

5. STOCKS

Conformément à l'article 3 :20 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019, les matières consommables et les fournitures qui sont constamment renouvelées et dont la valeur d'acquisition est négligeable par rapport à l'ensemble du bilan sont portées à l'actif pour une valeur fixe étant donné que leur quantité, leur valeur et leur composition ne varient pas sensiblement d'un exercice à l'autre. Dans ce cas, le prix du renouvellement de ces éléments est porté en charges.

6. CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.

7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements en titres à revenu fixe, à revenu variable et à capital garanti sont évalués sur base de leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat, prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres. La prise en résultat de cette différence est effectuée sur une base actualisée compte tenu du rendement réel à l'achat. Dès lors, les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition majoré ou réduit de la quotité prise en résultat de ladite différence.

Les autres placements qui constituent un support de liquidités et les valeurs disponibles sont portés au bilan au prix d'acquisition ou à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Lors de l'acquisition, les frais accessoires sont portés au compte de résultats. En cas de cession partielle de placements de trésorerie, le prix d'acquisition est établi par application de la méthode du prix moyen pondéré (Art. 3:21 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019).

8. COMPTES DE RÉGULARISATION

Ce poste prend à l'actif :

- les prorata de charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs
- les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé, notamment les intérêts courus, mais non échus sur les actifs financiers

Sous ce poste sont inscrits au passif :

- les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé, notamment les intérêts courus mais non échus sur les passifs financiers
- les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, qui sont à rattacher à un exercice ultérieur

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration constitue des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui, à la date de la clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines, mais dont le montant ne peut être qu'estimé. Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil.

10. DETTES

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

11. OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de l'opération. Les avoirs et dettes en monnaies étrangères, autres que les actifs et passifs non monétaires sont convertis au dernier cours croisé de l'exercice. Il en est de même pour les réductions de valeur éventuelles sur des actifs en devises.

12. COMPTES D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant pour l'entreprise :

- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers
- de promesses d'achat ou de rachat
- tous les engagements ou droits de recours généralement quelconques de l'entreprise qui ne figurent pas au bilan entre autres les contrats à termes de devise et les interventions ayant fait l'objet d'une décision positive mais non exécutées à la date de clôture de l'exercice

13. PARTICIPATIONS ET CRÉANCES DÉTENUES POUR COMPTE DE LA RÉGION WALLONNE

En ce qui concerne les participations détenues pour compte de la Région Wallonne et comptabilisées en compte d'ordre, à la fin de l'exercice, il est procédé à une évaluation individuelle de chaque titre en portefeuille selon les mêmes critères que ceux énoncés dans le point 4.1. de ces règles d'évaluation. Les titres nouveaux souscrits ou acquis au cours des douze derniers mois sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition sauf circonstances exceptionnelles.

En ce qui concerne les créances détenues pour compte de la Région Wallonne, elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement est, en tout ou en partie, incertain au terme de l'exercice comptable. Les participations et créances relatives à des sociétés déclarées en faillite, PRJ ou liquidation font l'objet d'une réduction de valeur qui ramène leur valeur nette comptable à un cent (symbolique). Ces variations de valeur, tant sur les participations que sur les créances, sont sans influence sur le patrimoine de la société

14. DIVERS

Le Conseil d'administration aura la faculté de s'écarter des règles d'évaluation ci-dessus dans les cas exceptionnels, où leur application ne conduirait pas au respect des principes de fidélité, de clarté et de sincérité prescrits par l'article 3:1 et 3:2 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société :

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)(Exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	3,5		3,5 (ETP)	3,0 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	5,776		5,776 (T)	5,050 (T)
Frais de personnel	102	618,732		618,732 (T)	565,201 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	4		4,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	4		4,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121	3		3,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	3		3,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	4		4,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
Entrées				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1		1,0
Sorties				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	0		0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	2
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	14
Coût net pour la société	5803		5813	2,021
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	2,021
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1	5831	3
Nombre d'heures de formation suivies	5822	13	5832	41
Coût net pour la société	5823	681	5833	3,449
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

Rapport du commissaire

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la WALLONIE SANTÉ SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de WALLONIE SANTÉ SA durant 4 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 163.322.874 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 2.518.286.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre

à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de la Société
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l’organe d’administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier
- Nous concluons quant au caractère approprié de l’application par l’organe d’administration du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants recueillis jusqu’à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation
- Nous apprécions la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d’une manière telle qu’ils en donnent une image fidèle

- Nous communiquons à l’organe d’administration notamment l’étendue des travaux d’audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l’organe d’administration

L’organe d’administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d’audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses (leurs) aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l’issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d’avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des Sociétés et des associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12,

§ 1, 9° du Code des Sociétés et des Associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- Un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 23 mai 2025

Thomas Ghigny (Authentic ation)

RSM INTERAUDIT SRL

COMMISSAIRE

REPRESENTEE PAR

THOMAS GHIGNY ASSOCIE

Rapport de gestion



Rapport de gestion Relatif à l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2024

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de la société au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Toutes les opérations comptables relatives aux missions déléguées qui sont confiées à WALLONIE SANTÉ par le Gouvernement wallon conformément aux dispositions décrétales sont enregistrées en comptes d'ordre et sont reprises à l'annexe des comptes annuels dans les Droits et Engagements hors bilan. Elles sont également soumises au contrôle de la Cour des comptes et sont également mentionnées dans le présent rapport de gestion.

1. ACTIVITÉ

Cinq ans après sa création, et, dans le cadre des axes et objectifs stratégiques arrêtés en mars 2023 en collaboration avec le consultant PWC, WALLONIE SANTÉ a décidé d'intégrer systématiquement la résilience environnementale et numérique dans sa politique d'investissement renforçant ainsi la résistance du secteur des soins de santé face aux perturbations futures.

Dans ce rapport PWC, il est également recommandé que WALLONIE SANTÉ adopte une stratégie articulée autour d'un équilibre entre rentabilité financière et impact sociétal.

Cette approche pleinement opérationnelle en 2024 repose sur une logique à deux volets :

D'une part, des activités d'investissement génératrices de rentabilité, qui assurent la viabilité économique de l'institution,

Et d'autre part, un volet «accompagnement», centré sur le soutien à des projets à fort impact sociétal, mais à plus faible rentabilité.

Depuis 2021, WALLONIE SANTÉ est devenue rentable, ce qui lui donne une marge de manœuvre plus importante pour réinvestir une partie de ses gains dans des actions à visée sociétale. C'est dans ce cadre que s'inscrit le volet accompagnement, considéré comme un outil clé pour appuyer des structures fragilisées, améliorer la qualité des projets, et maximiser l'impact des prêts octroyés.

Parallèlement, WALLONIE SANTÉ a poursuivi, en 2024, le développement des méthodes novatrices d'accompagnement des Institutions par son approche Smart Money.

De plus, 2024 marque le lancement de deux nouveaux produits à l'attention du secteur des soins de Santé et de l'Action Sociale :

- Le prêt «Wallonia Health» : destiné à soutenir l'implémentation de l'intelligence artificielle dans les hôpitaux et structures de santé, en optimisant l'utilisation des ressources humaines et matérielles garantissant des soins appropriés tout en réduisant les coûts. Le montant du prêt peut aller jusqu'à 1 million d'euros par projet/solution avec un plafond cumulé de maximum 2 millions d'euros
- Le prêt «Cyber Health» : il permet de mobiliser rapidement les moyens financiers nécessaires pour mener à bien les travaux de protection IT utiles à la sécurisation des réseaux informatiques. Le montant du prêt peut aller jusqu'à 2 millions d'euros avec ou sans cofinancement

Également, dans le cadre du Plan de Relance, WALLONIE SANTÉ s'est associée à des partenaires privés pour lancer un projet visant la construction de maisons de repos et de crèches de proximité, s'inscrivant ainsi dans une logique d'optimisation des infrastructures publiques ou autres, tout en répondant aux besoins croissants du secteur de la Santé.

Cette association permettra de garantir des infrastructures modernes, énergétiquement performantes et répondant aux standards élevés exigés par les pouvoirs publics.

Par arrêtés du 1er décembre 2023, modifiant l'arrêté du 9 décembre 2021, et du

12 septembre 2024, le Gouvernement Wallon a décidé de souscrire à une augmentation du capital de WALLONIE SANTÉ à hauteur de 23.750 M€ et 3M€. Ces augmentations de capital ont été libérées en 2024 à concurrence de 23.750 M€ afin de renforcer son activité de financement du secteur de la santé en Wallonie.

Au cours de l'exercice 2024, le montant total des décisions d'intervention prises par WALLONIE SANTÉ s'élève sous forme de prêts à 22,83 M€ permettant de soutenir 19 acteurs de l'action sociale et de la Santé et à 4,4M€ sous forme de capital.

Au 31 décembre 2024, WALLONIE SANTÉ a investi dans 45 sociétés pour un encours total en prêt de 55,65 M€ et dans 3 sociétés en participations pour 16,24 M€. De plus, WALLONIE SANTÉ a également un encours de 1,90 M€ en garantie octroyées auprès de 5 entreprises.

2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Bilan (en K€)

ACTIF résumé	31/12/2024	31/12/2023
Actifs immobilisés	71.891	50.088
Actifs circulants	91.432	86.749
Total de l'actif	163.323	136.837

ACTIF résumé	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres	162.746	136.477
Provisions	0	0
Exigible à long terme	0	0
Exigible à court terme	360	393
Total du passif	163.323	136.837

Actifs immobilisés (en K€)

La valeur nette comptable des actifs immobilisés se ventile comme suit :

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'établissement	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	1	10
Immobilisations financières	71.890	50.078
Total actifs immobilisés	71.891	50.088

Les immobilisations financières augmentent de 21.812 k€, pour s'établir à 71.890 k€. Les mouvements ayant affecté cette variation peuvent être synthétisés comme suit :

en K€	Participations	Prêts	Total
Valeur portefeuille au 01/01/2024	11.900	38.178	50.078
Libérations	4.440	20.448	24.888
Cessions - Remboursements	0	-2.977	-2.977
Réduction de valeur nettes	-100	0	-100
Valeur portefeuille au 31/12/2023	16.240	55.649	71.890

Actifs circulants

Les créances s'élèvent à 1.266 k€ contre 2.507 k€ au terme de l'exercice précédent. La diminution s'explique notamment par la conversion en capital, d'un prêt ayant une durée de remboursement inférieure à un an.

La trésorerie, qui s'élève à 88.993 k€, est en augmentation de 5.427 k€ par rapport à l'exercice précédent.

Le poste « comptes de régularisation » comprend essentiellement des intérêts courus et non échus sur les créances en immobilisations financières ainsi que sur les placements de trésorerie.

Fonds Propres

Les fonds propres au 31 décembre 2024 s'élèvent à 162.746 k€, en augmentation de 26.269 k€ par rapport à la situation au début de l'exercice. Cette variation est synthétisée comme suit :

Situation au 01/01/2024	136.477 k€
Augmentation de capital :	23.750 k€
Résultat de l'exercice 2024 :	2.518 k€
Rémunération du capital :	0 k€
Situation au 31/12/2024 :	162.746 k€

Exigible à long et court terme

Par rapport à l'exercice précédent, le montant total exigible a augmenté à concurrence de 217 k€.

L'endettement à court terme concerne principalement des dettes fiscales, salariales et sociales ainsi que des produits de commissions sur garanties à reporter.

COMPTE DE RÉSULTATS

Compte de résultats (en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat sur portefeuille	2.014	1.459
Résultat sur actifs circulants	2.270	748
Résultat sur prestations	-745	-728
Résultat financier non récurrent	0	0
Amortissement et provisions	-9	-12
Résultat avant impôts	3.529	1.467
Impôts sur le résultat	-1.011	-383
Résultat de l'exercice	2.518	1.084
Prélèvement/Transfert sur les réserves immunisées	-861	-421
Résultat à affecter	1.657	663

Le résultat sur portefeuille, dont le montant s'élève à 2.014 k€, représente 57.07 % du résultat avant impôt. Il provient des intérêts perçus sur les créances

Résultat sur portefeuille (en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des immobilisations financières - actions	0	0
Revenus des immobilisations financières - créances	2.114	1.879
Plus/Moins-value sur immobilisations financières	0	0
RV (-) et Reprise de RV (+) sur immobilisations financières	-100	-420
Charges financières - Intérêts sur dettes à plus d'1 an	0	0
Autres Produits	0	0
	2.014	1.459

La gestion de la trésorerie a permis de générer les revenus suivants :

Résultat sur trésorerie (en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers sur placements de trésorerie	2.279	769
Plus/Moins-value sur placements de trésorerie	0	-9
Frais de banque	-9	-12
	2.270	748

Résultat sur prestations (en k€) :	31/12/2024	31/12/2023
Produits sur prestations	82	30
Frais de fonctionnement	-827	-758
	-745	-728

Les autres postes du compte de résultats n'appellent pas de commentaires.

L'exercice 2024 se termine par un bénéfice de 2.518 k€.

Le résultat à affecter, après transfert sur les réserves immunisées, est de 1.657 k€

Les principaux ratios d'analyse financières sont les suivants :

- Cash-flow opérationnel : 2.627 k€¹
- Solvabilité : 99,64 %²

3. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En date du 25 avril 2025, le capital a été augmenté à hauteur de 20.000 k€ libéré à concurrence de 50%. La libération du capital non appelé est prévue courant 2026.

4. EVÉNEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

6. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.

7. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

NÉANT.

8. CONFLIT D'INTÉRÊT

Il n'y a eu aucune opération à propos de laquelle un administrateur aurait eu un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale opposé à l'intérêt de la société.

A titre informatif, et même s'il ne s'agit pas d'intérêts opposés de nature patrimoniale en tant que tel, il est à noter que les administrateurs qui sont également membres du Comité de Direction ou du Comité d'Investissement d'une autre structure, souhaitant prévenir tout conflit de fonction éventuel, s'abstiennent systématiquement de prendre part au débat et à la décision sur les investissements qui seraient réalisés dans des sociétés où cette autre structure détient une participation ou est pressentie pour investir également.

9. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

NÉANT.

10. AUGMENTATION DE CAPITAL ET ÉMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES DE DROITS DE SOUSCRIPTION

En date du 4 octobre 2024, le capital a été augmenté à hauteur de 26.750 k€ rémunéré par 268 actions.

11. RACHAT D'ACTION PROPRES

NÉANT.

1. Cash-flow : Résultat de l'exercice + amortissements et réductions de valeur – reprises de réduction de valeur

2 Solvabilité : Capitaux propres / Total du bilan

12. RISQUES ET INCERTITUDES

NÉANT.

13. COMITÉ D'AUDIT

Un Comité d'audit a été constitué en totale conformité avec les prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public tel que modifié par le décret du 29 mars 2018. De ce chef, sa composition répond notamment aux critères évoqués dans l'article 3 : 6 § 1er 9° du Codes des Sociétés et des Associations.

14. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

En application du décret du 29 mars 2018 modifiant le décret 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et au décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, les informations requises sont détaillées dans le rapport de rémunération ci-joint.

Par ailleurs le rapport requis par l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations a été établi, la société relevant du champ d'application de cette disposition.

15. RÈGLES D'ÉVALUATION

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat	31/12/2024
Bénéfice (Perte) de l'exercice	1.657.340,81
Bénéfice (perte) de l'exercice précédent	626.514,96
Bénéfice (perte) à affecter	2.283.855,77
Dotation à la Réserve légale	82.867,04
Dotation aux autres réserves	136.825,00
Résultat à reporter	2.064.163,73
Rémunération du capital	0,00

Nous vous invitons à donner décharge aux administrateurs et commissaire respectivement de leur gestion et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

Philippe BUELEN
Président du Comité de direction

Laurent WENRIC
Président du Conseil
d'administration CEO

Lignes directrices

RETROUVEZ NOS LIGNES DIRECTRICES ONLINE
SCANNEZ LE QR CODE CI-DESSUOUS.



PARTENAIRE DE VOS INVESTISSEMENTS EN SOINS DE SANTÉ

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE

+32 (0)4 220 24 94

PAR MAIL

info@walloniesante.be

PAR COURRIER

WALLONIE SANTÉ

Avenue Maurice Destenay, 13

4000 Liège

NOTRE SITE WEB

www.walloniesante.be



WALLONIE SANTÉ